

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020**

### **PROCES-VERBAL**

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt et un juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le quinze juillet 2020, s'est réuni en salle des Fêtes, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Tiffany CULANG, conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON, Mme Eveline BESNARD, M. Jean Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI (arrivée au point N°2), Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Léna ETNER, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTÉS :**

M. Alain ASSOULINE pouvoir donné à Mme Caroline QUERON  
M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD  
Mme Joëlle AICH pouvoir donné à M. Jacques GUIONET  
M. Rydian DIEYI pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON (jusqu'au point N°1)  
Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET pouvoir donné à Mme Isabelle KOPECKY  
M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à M. Stéphane ROBIN  
Mme Béatrice DORRA pouvoir donné à Mme Léna ETNER  
Mme Marie-Françoise DUSSION pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. LE MAIRE :** Mes chers collègues, je suis ravi de vous retrouver pour cette séance du Conseil municipal qui va clôturer cette année scolaire, avant de prendre, pour ceux qui le pourront, des repos d'été.

Comme je vous l'avais annoncé lors de la séance d'installation, nous avons été obligés de convoquer un Conseil municipal, puisque dans la vie budgétaire d'une commune, il y a des temps qui sont indispensables et obligatoires, notamment ce qui va nous réunir pour quasiment l'essentiel de notre séance du soir, le compte administratif et le compte de gestion. Je le rappelle, ce sont des documents administratifs et budgétaires qui doivent obligatoirement être adoptés par les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, normalement, au plus tard le 30 juin. La crise faisant, les délais ont été prorogés jusqu'au 31 juillet. Nous avons donc l'obligation de voter et de discuter du compte de gestion et du compte administratif. Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous ai réunis ce soir pour que nous terminions cette année avec ces documents budgétaires.

#### **0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 :**

**M. LE MAIRE** : Je vous propose de commencer par l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2020, que vous avez reçu dans vos documents. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui, Madame Gabrielli ?

**Mme GABRIELLI** : Bonjour. Effectivement, nous n'étions pas au Conseil municipal du 21 janvier. On ne va pas reprendre tous les points parce que vous les avez discutés. Simplement, comme on va suivre l'exécution du budget, on avait quand même quelques questions à vous poser. Je ne vais pas tout reprendre, mais disons que les deux points qui m'intéressent, c'est les financements du plan de transition énergétique, puisque c'est à ça qu'on mesure si les financements sont à la hauteur de l'ambition et de l'engagement que vous manifestez sur la transition énergétique. Ma première question portait sur le niveau de financement des pistes cyclables. 70k, c'est vraiment dérisoire pour financer un plan vélo.

**M. LE MAIRE** : Je me permets, Madame Gabrielli, si vous me permettez, de vous interrompre sur cette partie-là. Je répondrai à toutes les questions que vous souhaitez. En l'occurrence, là, on adopte – c'est vraiment une formalité – le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal. Je vous propose que, si vous avez des questions spécifiques sur le compte administratif, vous puissiez les poser lors du débat sur le compte administratif et si cela relève de sujets plus généraux ou financiers comme celui-ci, je vous propose que vous les posiez lors des questions diverses. Mais c'est normal, il y a un petit rodage et il y a toutes ces petites choses-là à découvrir. Là, il s'agit juste d'approuver ou non le compte rendu tel qu'il a été fait de la dernière séance et donc, vraiment, la retranscription littérale des débats.

**Mme GABRIELLI** : Je le note. Je poserai ces questions en questions diverses.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame. Oui, Madame Etner ?

**Mme ETNER** : J'ai juste une question. Comme nous n'étions pas conseillers municipaux, est-ce qu'on peut ne pas prendre part au vote ?

**M. LE MAIRE** : Tout à fait.

**Mme ETNER** : Alors c'est ce qu'on va faire.

**M. LE MAIRE** : Vous avez la possibilité de vous abstenir ou de ne pas prendre part au vote, c'est-à-dire que vous ne serez pas considéré comme votant. Ça me semble effectivement tout à fait de bon sens.

**Mme GABRIELLI** : Et c'est pareil pour nous.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Nous en prendrons en compte.

Je passe ce compte rendu du dernier Conseil municipal aux voix. Qui est contre ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ?

**Mme CULANG** : 28.

**M. LE MAIRE** : Nous avons donc 4 plus 3 personnes qui ne prennent pas part au vote. Merci bien.

**Mme CULANG** : Et 7 NPP.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité des membres présents le procès-verbal du 21 janvier 2020 comme suit :

**Ne prennent pas part au vote** : Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION.

**Contre** : 0

**Abstentions** : 0

**Pour** : 28 M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, Mme Joëlle AICH, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

**1. Présentation du compte de gestion 2019 du Trésorier principal – Budget principal et Budget de la caisse des écoles** :

**M. LE MAIRE** : À présent, le premier point de notre ordre du jour concerne la présentation du compte de gestion 2019 du trésorier principal, budget principal et budget des caisses des écoles. C'est ce que j'évoquais en préambule de mon propos. Le corollaire du compte administratif, c'est le compte de gestion. Le compte administratif, que l'on verra en point deux, est présenté par le Maire au Conseil municipal, le compte de gestion est présenté par le comptable public à l'assemblée délibérante et vous aurez noté que ce compte de gestion ne donne pas lieu à un vote. C'est un dont acte. C'est une prise d'acte. Nous ne le voterons pas. Vous donnerez acte sur ce compte de gestion qui, en comparaison avec le compte administratif, présente davantage une approche patrimoniale ou bilancielle de la collectivité, à savoir son stock de dettes, son patrimoine, son actif, son passif. C'est une approche qui est un petit peu différente du compte administratif qui, lui, est une approche purement budgétaire. Je vais laisser, sans plus attendre, la parole à Monsieur Marc Medina, adjoint chargé du budget et de l'évaluation des comptes publics.

**M. MEDINA** : Le compte de gestion de l'exercice 2019 du comptable public comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion du budget de la Ville de Saint-Mandé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire. Il comprend le budget principal et le budget de la caisse des écoles.

Compte tenu de la crise sanitaire, le délai de vote sur l'arrêté des comptes 2019 a été prorogé jusqu'au 31 juillet au plus tard.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

La synthèse du compte de gestion portant sur la situation patrimoniale, les résultats budgétaires et l'état de consommation des crédits de l'exercice 2019 est annexée à la présente délibération. Le compte de gestion, dans son intégralité, est bien entendu disponible, pour tout élu qui en fera la demande, à la direction des finances de la Mairie.

Concernant le budget principal, sur le plan patrimonial, on notera que l'actif net total de la Ville s'élève au 31 décembre 2019 à 191 M€ financés à 85 % par des fonds propres.

Par ailleurs, sur le plan budgétaire, les dépenses et les recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, sont identiques dans le compte de gestion et dans le compte administratif.

Le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

résultat de l'exercice 2019 (1)	5 861 257,75 €
résultat antérieur (2)	341 782,00 €
résultat de clôture (1+2)	6 203 039,75 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

excédent (+) ou besoin (-) de financement 2019 (3)	-217 536,04 €
résultat antérieur (4)	6 564 355,09 €
résultat de clôture (3+4)	6 346 819,05 €

**RESULTATS**

résultat de clôture toutes sections	12 549 858,80 €
-------------------------------------	-----------------

Concernant la caisse des écoles, sa dissolution a été votée lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier. Il convient néanmoins de présenter le compte de gestion même si aucune écriture n'est passée au cours du précédent exercice. Il en ressort les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

résultat de l'exercice 2019 (1)	0 €
résultat antérieur (2)	15 742,67 €
résultat de clôture (1+2)	15 742,67 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

excédent (+) ou besoin (-) de financement 2019 (3)	0 €
résultat antérieur (4)	75 864,67 €

résultat de clôture (3+4) 75 864,67 €

## **RESULTATS**

résultat de clôture toutes sections 91 607,34 €

Les excédents constatés à la fin de l'exercice 2019 du budget de la caisse des écoles devront être repris dans le budget principal de la Ville.

Rappelons que le compte de gestion ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil municipal. Ce dernier en prend acte. La lecture des opérations passées au titre de 2019 n'appelle, par ailleurs, aucune observation ni réserve.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur l'adjoint au budget. Effectivement, vous l'avez précisé comme une évidence, mais ce n'est pas toujours le cas. C'est tout à fait de bon augure que le compte de gestion soit en adéquation avec le compte administratif que présentera le Maire dans quelques instants. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Très bien. Je vous remercie. Nous allons donc prendre acte de ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte de gestion 2019 du Trésorier Principal pour le budget de la Commune et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de l'ordonnateur.

### **2. Adoption du compte administratif 2019 du Budget de la Commune – Budget principal et budget de la caisse des écoles :**

**M. LE MAIRE** : Nous passons sans plus attendre au point numéro deux qui appelle bien l'adoption ou le débat, avant, sur le compte administratif pour le budget 2019 de la commune.

Juste un rappel très liminaire pour bien expliquer à tout le monde. Le compte administratif est une image de l'exécution budgétaire sur l'année précédente, c'est-à-dire qu'on vote un budget, au plus tard le 15 avril, comme l'autorise la loi, en prévision de recettes et de dépenses sur une année donnée, qui va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Et, l'année suivante, au mois de juin au plus tard, de l'année N plus un, nous devons adopter ce compte administratif qui est la réalité de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire ce qui a vraiment été perçu en recettes et ce qui a réellement été dépensé. C'est donc le document budgétaire presque le plus important, parce qu'il va nous retracer totalement, en dépenses et en recettes, la situation financière de la ville. Ce soir, mes chers collègues, nous allons adopter le compte administratif qui va montrer l'exécution budgétaire du budget primitif 2019. Voilà pourquoi il y a ce petit décalage. Mon cher Marc, vous avez la parole.

**M. MEDINA** : Le Compte Administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal habituellement dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. Cependant, compte tenu de la crise sanitaire, le délai de vote sur l'arrêté des comptes 2019 a été prorogé jusqu'au 31 juillet au plus tard.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit correspondre exactement au compte administratif.

Une fois le compte administratif adopté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats qui sont intégrés au budget de l'année dans le cadre de la décision modificative n°1.

Les sections de fonctionnement et d'investissement seront analysées, en dépenses comme en recettes.

Toutes écritures confondues, le budget s'établit, fin 2019, de la manière suivante :

Dépenses de gestion courante (011+012+65)	29,1 M€
Charges exceptionnelles (67)	1,4 M€
<b>Total dépenses d'activité en fonctionnement</b>	<b>30,5 M€</b>
Atténuation de produits (014)	6,2 M€
Charges financières (66)	0,6 M€
Dépenses d'ordre (dont dotations aux amortissements)	1,8 M€
<hr/> Total dépenses de fonctionnement	<hr/> 39,1 M€
Total recettes de fonctionnement	45,0 M€
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>5,9 M€</b>
<hr/>	
<b>Dépenses d'équipement engagées (20+204+21+23)</b>	<b>18,5 M€</b>
Remboursement capital de la dette (16)	1,6 M€
Autres dépenses d'investissement	0,4 M€
<hr/> Total dépenses d'investissement	<hr/> 20,5 M€
Total recettes d'investissement	17,4 M€
<b>Résultat d'exercice après couverture des reports</b>	<b>- 3,1 M€</b>

30,5 M€ ont ainsi été affectés directement au fonctionnement des services rendus aux habitants et 18,5 € engagés en investissement. La municipalité a dépensé 49 M€, un budget en hausse de 8,1 M€ par rapport à 2018 :

- ➔ sans augmenter les impôts et ce depuis 4 ans,
- ➔ grâce à des efforts de gestion entrepris tout au long du mandat (+1 % par rapport à 2018 et -1,6 %, soit une baisse des dépenses de 480 000 €, par rapport à 2013) et à des recettes de fonctionnement dynamiques (en hausse de +2,8 % par rapport à 2018 et de +8,7 %, soit une augmentation de 3,6 M€, par rapport à 2013).
- ➔ tout en améliorant sa situation financière dans la continuité de ce qui a été fait depuis le début du mandat et ce, malgré une diminution de la DGF de 2,5 M€ et un prélèvement sur ses recettes fiscales (FPIC) de 5,8 M€, obérant fortement ses marges de manœuvre de 8,3 M€ durant la période 2014-2019. Ses ratios financiers sont très solides fin 2019 et surtout en nette amélioration par rapport à ceux constatés en début du mandat :
  - son fonds de roulement a été reconstitué : il atteint 12,5 M€ en 2019 contre 4 M€ en 2014,
  - l'épargne de gestion est de 9,5 M€ contre 5,8 M€ en 2014,
  - l'épargne brute s'élève à 7,7 M€ nettement au-dessus du remboursement du capital de la dette (1,6 M€),
  - l'épargne nette est de 6,1 M€ largement supérieure aux épargnes nettes constatées en début de mandat (2,3 M€ en 2014 et 3,8 M€ en 2015),
  - enfin, la capacité de désendettement atteint 2 ans ½ en amélioration par rapport aux capacités de désendettement constatées en 2014 et 2015 (4,3 et 5,2 ans) et largement en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat (12 ans).
- ➔ et tout en se désendettant par une gestion active de la dette :
  - les intérêts de la dette diminuent de près de 56 000 € par rapport à 2018 et de 873 000 € par rapport à 2013,

- le stock de dette, net du fonds de soutien, est de 18,5 M€ au 31/12, en baisse de 2 M€ par rapport à fin 2013,
- le taux d'endettement atteint 41,2 % fin 2019 contre près de 50 % en début de mandat.

La ville de Saint-Mandé a donc poursuivi son développement tout en préservant son avenir sur le plan financier.

Au-delà des grandes masses, le compte administratif permet de :

- ➔ retracer l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice (1),
- ➔ rapprocher les réalisations des prévisions (2),
- ➔ dégager les résultats définitifs (3),
- ➔ et de mesurer la santé financière de la collectivité au regard de l'évolution des indicateurs de gestion (4).

Retenons que les principales politiques publiques menées en 2019 portent sur la culture, l'enseignement et la famille ainsi que sur l'aménagement et les services urbains qui concentrent, avec 30 M€ de crédits consommés, plus 60 % du budget de la collectivité :

Politiques publiques (M€)	Fonctionnement	Investissement	Toutes sections	Part.
culture (dont CRESCO)	2,1	10,6	12,7	25,9 %
enseignement/famille	8,6	0,7	9,3	19,0 %
aménagement et services urbains	3,7	4,5	8,2	16,7 %
sport et jeunesse	3,9	0,3	4,2	8,6 %
sécurité et salubrités publiques	1,8	0,1	1,9	3,8 %
interventions sociales	1,4	0,1	1,5	3,0 %
logement	0,1	0,9	1,0	2,0 %
actions économiques	0,2	0,1	0,3	0,7 %
administration générale	8,7	1,2	9,9	20,2 %
<b>total général</b>	<b>30,5</b>	<b>18,5</b>	<b>49,0</b>	<b>100,0 %</b>

# 1) L'exécution du budget en 2019

## 1.1) Le budget de fonctionnement

### 1.1.1) L'évolution des dépenses et des recettes de gestion courante

Une évolution maîtrisée des dépenses de gestion courante (+1 % en 2019 et -1,6 % soit -0,5 M€ environ par rapport à 2013)

Dépenses de gestion courante	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011 Charges à caractère général	9 310 901	9 514 850	9 444 876	9 302 265	8 204 018	8 562 988	9 083 006
écart n-1		203 949	-69 974	-142 611	-1 098 246	358 970	520 018
évol. n-1		2,2%	-0,7%	-1,5%	-11,8%	4,4%	6,1%
dont charges de structure	2 900 099	2 838 746	3 008 863	3 224 054	2 970 055	3 289 672	3 396 506
écart n-1		-61 352	170 117	215 191	-253 999	319 617	106 834
évol. n-1		-2,1%	6,0%	7,2%	-7,9%	10,8%	3,2%
dont autres charges générales	6 410 802	6 676 104	6 436 013	6 078 210	5 233 963	5 273 316	5 686 499
écart n-1		265 301	-240 091	-357 802	-844 247	39 353	413 183
évol. n-1		4,1%	-3,6%	-5,6%	-13,9%	0,8%	7,8%
012 Charges de personnel et frais assimilés	17 484 016	17 948 281	18 263 546	17 982 536	18 323 118	17 716 591	17 323 142
écart n-1		464 264	315 265	-281 010	340 582	-606 527	-393 449
évol. n-1		2,7%	1,8%	-1,5%	1,9%	-3,3%	-2,2%
65 Autres charges de gestion courante	2 823 253	2 830 022	2 033 464	2 249 121	2 456 881	2 562 984	2 732 234
65 Indemnités élus + frais assimilés	219 413	235 718	242 625	233 992	232 257	235 040	246 973
écart n-1		16 306	6 907	-8 633	-1 735	2 783	11 933
évol. n-1		7,4%	2,9%	-3,6%	-0,7%	1,2%	5,1%
65 Subventions versées organismes publics	1 186 340	1 177 000	628 000	740 251	848 581	953 560	911 545
65 Subventions versées associations et autres org.	563 671	648 917	577 002	507 366	510 963	535 379	523 517
écart n-1		85 246	-71 915	-69 636	3 597	24 416	-11 862
évol. n-1		15,1%	-11,1%	-12,1%	0,7%	4,8%	-2,2%
65 Contributions obligatoires	237 247	232 455	226 358	236 615	245 640	237 281	253 734
65 Contribution fds de compensat° charges territ.	0	0	0	51 127	43 513	89 606	172 167
65 Service d'incendie	480 000	406 001	293 087	400 174	463 892	397 380	469 999
65 Autres charges de gestion courante	136 582	129 932	66 392	79 595	112 035	114 737	154 300
<b>Total dépenses d'activités</b>	<b>29 618 171</b>	<b>30 293 153</b>	<b>29 741 886</b>	<b>29 533 922</b>	<b>28 984 017</b>	<b>28 842 563</b>	<b>29 138 382</b>
écart n-1		674 982	-551 268	-207 964	-549 904	-141 454	295 818
évol. n-1		2,3%	-1,8%	-0,7%	-1,9%	-0,5%	1,0%
014 Atténuations de produits	4 463 557	4 865 283	5 256 831	5 992 985	6 416 818	6 233 202	6 209 933
FPIC	610 420	1 054 689	1 502 015	745 233	859 144	850 588	785 503
écart n-1		444 269	447 326	-756 782	113 911	-8 556	-65 085
évol. n-1		72,8%	42,4%	-50,4%	15,3%	-1,0%	-7,7%
Reversements sur FNGIR	3 754 816	3 754 816	3 754 816	3 754 816	3 754 816	3 754 816	3 754 816
Reversements conventionnels de fiscalité	0	0	0	1 492 936	1 585 000	1 585 000	1 635 000
Prélèvement art.55 loi SRU	98 321	0	0	0	217 858	42 798	34 614
Autres atténuations de produits	0	55 778	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>34 081 728</b>	<b>35 158 436</b>	<b>34 998 717</b>	<b>35 526 907</b>	<b>35 400 835</b>	<b>35 075 765</b>	<b>35 348 315</b>
écart n-1		1 076 708	-159 720	528 190	-126 072	-325 070	272 550
évol. n-1		3,2%	-0,5%	1,5%	-0,4%	-0,9%	0,8%

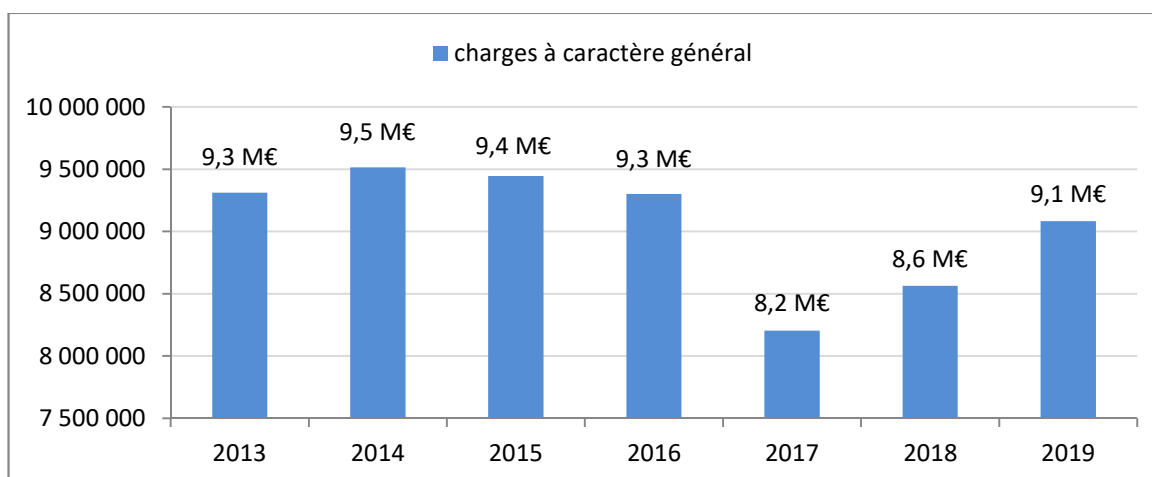
Les charges à caractère général (+ 520 000 €) et les charges de personnel (- 393 450 €) ont fortement varié en 2019 dû notamment à l'externalisation de la gestion des crèches mise en œuvre au 1er septembre 2018.

L'évolution, dans sa globalité, des dépenses d'activité, comprenant les charges à caractère général (011), les charges de personnel (012) et les autres de charges de gestion courante (65), est restée contenue à +1 % en 2019 (en dessous de l'inflation). Cependant, elles ont baissé de 480 000 € par rapport à 2013 (soit -1,6 %) passant de 29,6 M€ à 29,1 M€ en 6 ans.



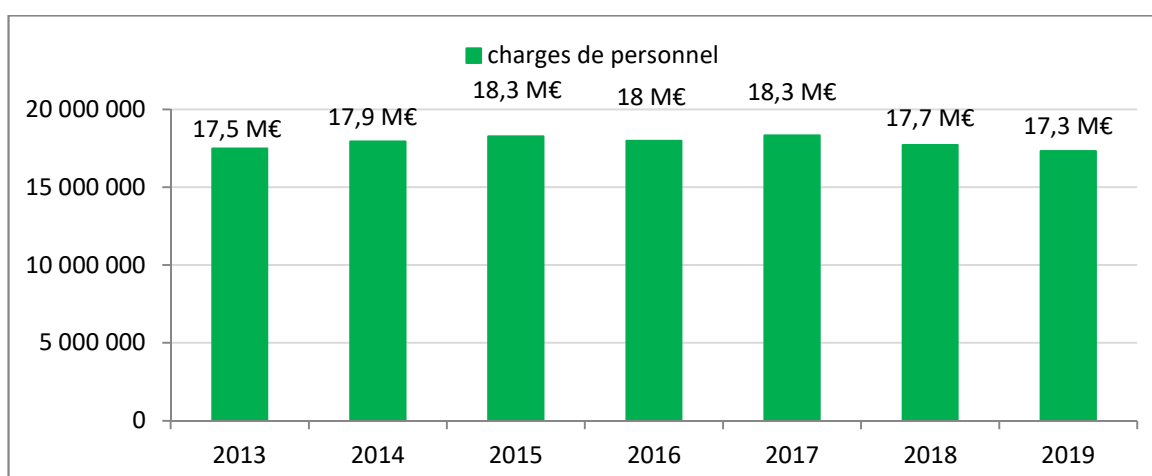
### Charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général s'élèvent à 9 M€ en 2019. Elles augmentent de +520 000 € soit +6,1 % par rapport à 2018 : +377 479 € sont liés directement à la gestion déléguée des crèches qui a généré, par ailleurs, des économies de 591 285 € en dépenses de personnel. A périmètre constant, l'augmentation des charges à caractère général est de 142 540 € soit +1,7 % (liée principalement à des charges de structure supplémentaires). Malgré cette hausse importante, elles diminuent de 230 000 € soit -2,4 % sur l'ensemble de la période 2013-2019.



### Charges de personnel et frais assimilés (012)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 17,3 M€ en 2019 dont 432 610 € refacturés au CCAS. Elles sont en baisse de près de 400 000 € soit -2,2 % par rapport à 2018. Retraitée de la gestion des crèches qui a générée de fortes économies en masse salariale (près de 600 000 € en 2018 et plus d'1 M€ en 2 ans entre 2017 et 2019), les charges de personnel restent maîtrisées globalement : elles n'ont augmenté que de 1,1 % en 2019 et de 0,4 % par rapport à 2018. Par rapport à 2013, la masse salariale a diminué de 200 000 € représentant une baisse de 0,9 %.



### Autres charges de gestion (65)

Les autres dépenses de gestion courante s'élèvent à 2,7 M€ dont les subventions versées au CCAS (858 167 €), aux associations et autres organismes privés (plus de 523 500 €) et les contributions obligatoires versées aux écoles et au SDIS (895 500 €).

Saint-Mandé a donc amélioré en 2019 sa santé financière grâce aux efforts de gestion entrepris tout au long du mandat. Dans le même temps, les recettes de gestion ont, elles, augmenté fortement.

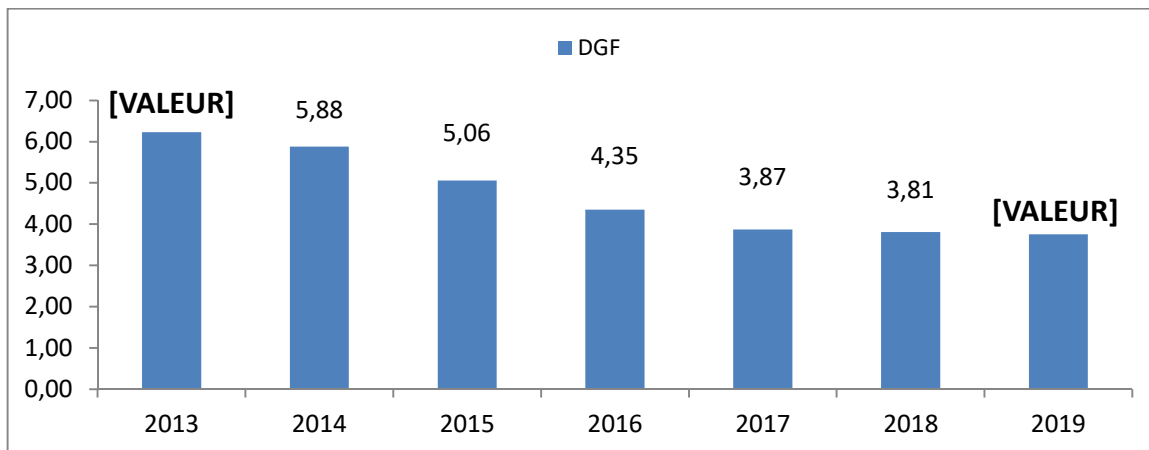
Une évolution dynamique des recettes de gestion courante (+2,9 % en 2019 et +8,7 % soit +3,7 M€ par rapport à 2013)

Recettes de gestion courante	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013 atténuations des charges	213 319	259 266	154 014	210 579	181 261	136 354	298 714
70 Ressources d'exploitation	5 129 477	5 158 541	4 868 843	5 835 925	4 902 644	6 335 521	6 294 026
écart n-1		29 064	-289 698	967 082	-933 280	1 432 877	-41 495
évol. n-1		0,6%	-5,6%	19,9%	-16,0%	29,2%	-0,7%
Produits des services	3 370 919	3 269 205	3 249 702	3 236 718	3 130 937	3 296 764	3 264 104
écart n-1		-101 714	-19 503	-12 984	-105 781	165 828	-32 660
évol. n-1		-3,0%	-0,6%	-0,4%	-3,3%	5,3%	-1,0%
Refacturation mise à disposition du personnel	668 315	676 385	532 964	680 831	645 035	734 573	870 414
Refacturation charges indirectes	47 721	86 612	73 668	746 706	49 869	132 470	69 755
Stationnement	985 858	1 080 642	945 000	955 376	950 000	1 487 715	1 281 513
écart n-1		94 784	-135 643	10 376	-5 376	537 715	-206 202
évol. n-1		9,6%	-12,6%	1,1%	-0,6%	56,6%	-13,9%
FPS	0	0	0	0	0	340 615	506 304
Droits de voirie	56 664	45 696	67 510	216 294	126 803	343 385	301 935
73 Ressources fiscales (impôts et taxes)	27 263 547	26 998 630	29 332 591	27 216 438	27 968 877	32 770 667	34 100 943
Fiscalité ménages (TH + TF)	22 106 042	22 253 528	24 247 978	22 412 917	22 601 847	22 927 884	23 766 872
écart n-1		147 486	1 994 450	-1 835 061	188 930	326 037	838 988
évol. n-1		0,7%	9,0%	-7,6%	0,8%	1,4%	3,7%
Fiscalité économique	837 044	821 655	844 512	0	0	0	0
Attribution de compensation	0	0	0	0	0	4 450 044	4 443 939
TEOM	1 682 582	1 681 879	1 666 348	1 690 600	1 714 973	1 872 501	1 912 651
écart n-1		-703	-15 531	24 252	24 373	157 528	40 150
évol. n-1		0,0%	-0,9%	1,5%	1,4%	9,2%	2,1%
Taxe consommation finale électricité	432 710	394 040	387 133	392 317	398 423	380 714	389 701
Droits de mutation	2 202 359	1 847 528	2 185 220	2 650 248	3 055 162	2 988 814	3 400 463
écart n-1		-354 831	337 693	465 028	404 914	-66 348	411 648
évol. n-1		-16,1%	18,3%	21,3%	15,3%	-2,2%	13,8%
Taxe de séjour	0	0	0	0	0	0	17 188
Autres impôts et taxes	2 810	0	1 400	70 356	198 473	150 710	170 130
74 Ressources institutionnelles	8 209 585	8 111 101	7 360 266	8 976 370	8 952 426	3 907 885	3 757 499
écart n-1		-98 485	-750 835	1 616 104	-23 943	-5 044 542	-150 386
évol. n-1		-1,2%	-9,3%	22,0%	-0,3%	-56,3%	-3,8%
DGF	6 232 951	5 883 690	5 058 452	2 524 498	2 046 914	1 986 600	1 930 843
écart n-1		-349 261	-825 238	-2 533 954	-477 584	-60 314	-55 757
évol. n-1		-5,6%	-14,0%	-50,1%	-18,9%	-2,9%	-2,8%
Attributions dotation d'équilibre	0	0	0	4 434 240	4 446 731	0	0
Autres dotations Etat (compensation financière)	407 956	391 540	407 664	315 896	387 896	371 381	398 462
DGD	68	68	68	68	0	8 445	68
FCTVA	0	0	0	0	0	0	0
Subventions et participations perçues	1 568 610	1 835 803	1 893 710	1 701 668	2 070 885	1 512 191	1 403 866
écart n-1		267 192	57 907	-192 042	369 218	-558 695	-108 325
évol. n-1		17,0%	3,2%	-10,1%	21,7%	-27,0%	-7,2%
Autres participations	0	0	372	0	0	29 268	24 260
75 Autres produits de gestion courante	418 200	379 101	332 961	442 183	525 235	460 902	368 583
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>41 234 129</b>	<b>40 906 638</b>	<b>42 048 676</b>	<b>42 681 494</b>	<b>42 530 444</b>	<b>43 611 329</b>	<b>44 819 765</b>
écart n-1		-327 491	1 142 038	632 818	-151 051	1 080 886	1 208 436
évol. n-1		-0,8%	2,8%	1,5%	-0,4%	2,5%	2,8%

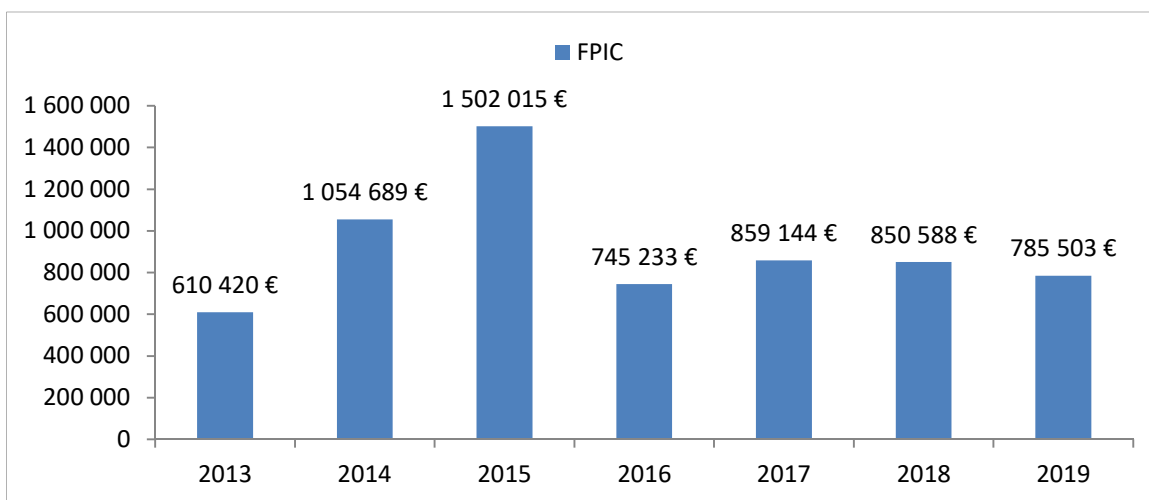
Elles sont donc restées dynamiques malgré une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et un prélèvement sur ses ressources fiscales représentant en 2019 une perte de ressources de plus 840 000 € pour Saint-Mandé :

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF – en M€)  
(après intégration de la part salaires transférée depuis 2016 à la Métropole du Grand Paris  
puis reversée à la Ville par l'attribution de compensation)

Evolution de la DGF	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
DGF Ville	6 232 951	5 883 690	5 058 452	2 524 498	2 046 914	1 986 600	1 930 843
DGF part salaires Métropole GP intégrée dans l'AC				1 823 434	1 823 434	1 823 434	1 823 434
<b>Total DGF</b>	<b>6 232 951</b>	<b>5 883 690</b>	<b>5 058 452</b>	<b>4 347 932</b>	<b>3 870 348</b>	<b>3 810 034</b>	<b>3 754 277</b>
écart n-1		-349 261	-825 238	-710 520	-477 584	-60 314	-55 757
évol. n-1		-5,6%	-14,0%	-14,0%	-18,9%	-2,9%	-2,8%

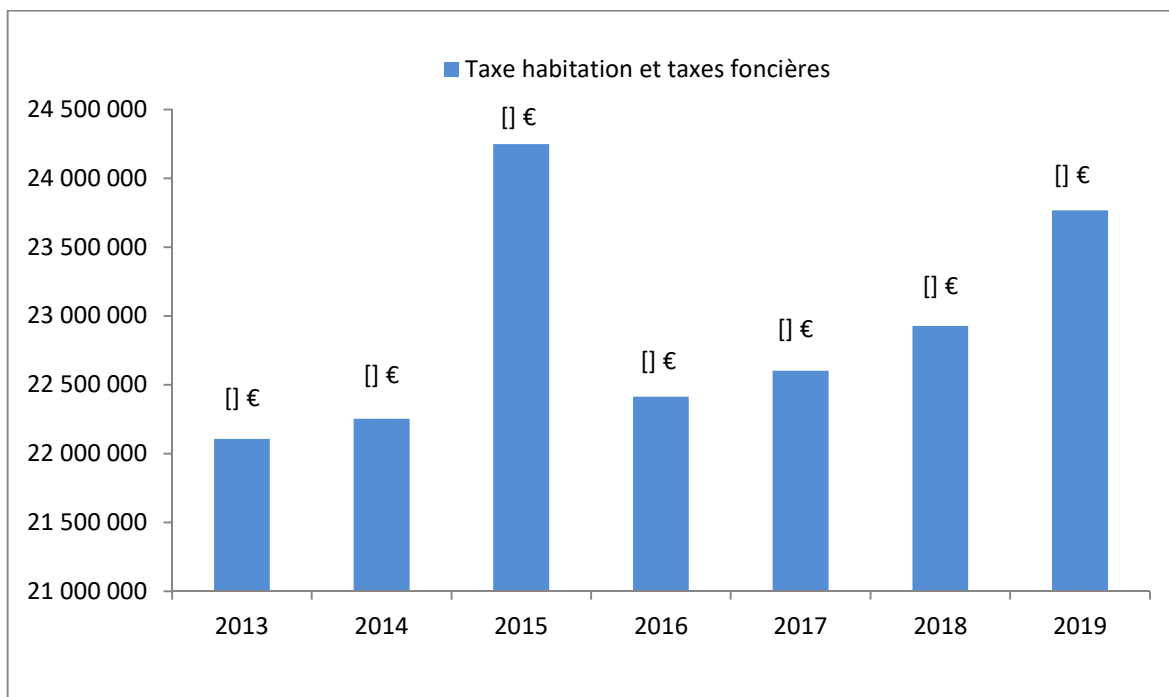


### Evolution du FPIC



### Les recettes fiscales

Le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières a augmenté sans hausse des taux qui n'ont pas bougé depuis 2015. En 2019, il a rapporté plus de 23,7 M€ contre 22,9 M€ en 2018, soit une hausse de plus de 840 000 € environ dont 500 200 € directement liés à la revalorisation de +2,2 % des bases fiscales décidées par l'Etat.



Les taux en vigueur votés en 2019 sont restés à :

- 22,93 % pour la taxe d'habitation (TH)
- 18,80 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- 10,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Rappelons, par ailleurs, qu'en matière de politique fiscale, la ville a maintenu en 2019 :

- l'abattement général de 5 % sur la TH représentant plus de 3 M€ de base d'imposition en moins (soit 691 875 € de produits fiscaux en moins) ;
- les abattements spéciaux de 15 % sur la TH pour les personnes de condition modeste et de 10 % pour les personnes en situation d'handicap, soit 564 980 € de base d'imposition en moins représentant une exonération de 129 550 € d'impôts pour les personnes concernées ;
- l'exonération de la TF pendant 2 ans pour les constructions neuves, reconstructions et additions d'habitation soit 290 790 € de base d'imposition en moins représentant 54 700 € de recettes en moins.

Enfin, notons que les différentes mesures prises par le Gouvernement en matière fiscale ne sont pas compensées à 100 %. En 2019, Saint-Mandé a perdu plus de 365 900 € de recettes fiscales compte tenu des mécanismes de compensation financière retenus par l'Etat :

- pour le calcul des allocations de compensation de la TH, l'Etat, rappelons-le, a figé le taux de la TH, en prenant celui de 1991, soit 12,78 %, et non celui en vigueur de 22,93 % ;
- pour le calcul des allocations de compensation de la TF, l'Etat applique en plus un coefficient de minoration de 0,069.

Concernant la TEOM, les recettes s'élèvent à 1,9 M€ en 2019 en hausse de +2,1 % par rapport à 2018.

Par ailleurs, Saint-Mandé a encaissé 3,4 M€ de droits de mutation. Sur les 3 dernières années (2017-2019), 9,5 M€ ont été perçus par la Ville. En comparaison, le montant s'élève à 6,7 M€ durant les 3 premières années du mandat (2014-2016). La Ville a gagné 2,8 M€ de recettes supplémentaires en 3 ans.

## Les recettes d'exploitation

Les produits des services atteignent 3,2 M€. Ils ont baissé de 1 % en 2019.

Les recettes de stationnement sont en baisse de plus de 206 000 € car notre délégataire n'a pas transmis les recettes de fin d'année dans les délais imposés par la clôture de l'exercice. Le rattrapage sera effectué en 2020. Les recettes de FPS augmentent de 165 690 €.

Les droits de voirie diminuent de 30 000 € en 2019.

Enfin, les refacturations de charges et de mise à disposition de personnel s'établissent à 940 169 € en hausse de +8,7 % par rapport à 2018.

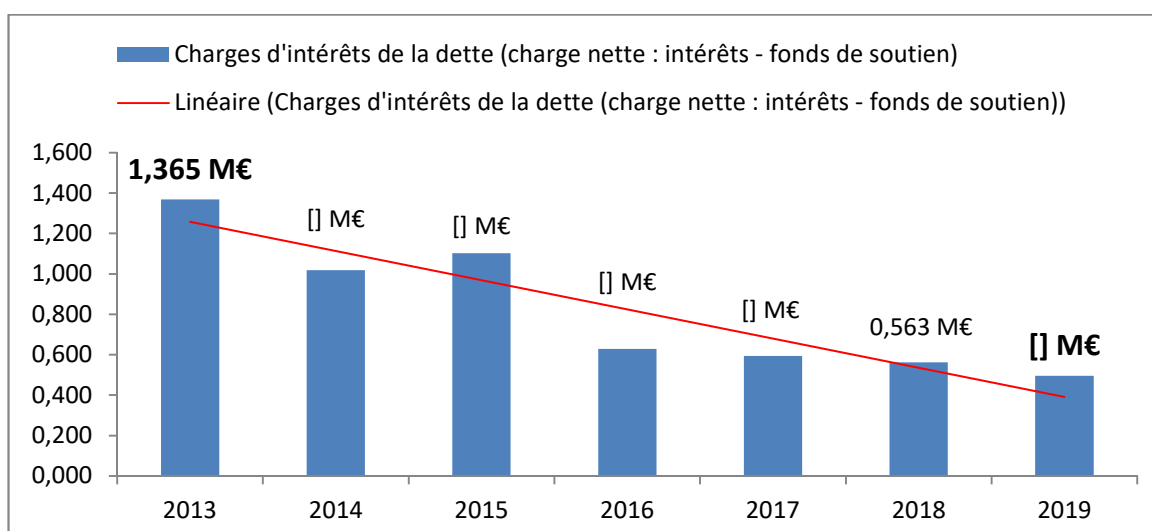
## Les recettes institutionnelles

Au-delà de l'évolution de la DGF, les subventions perçues en fonctionnement s'élèvent à 1,4 M€, en baisse de plus de 100 000 € par rapport à 2018.

### 1.1.2) L'évolution des charges et des produits financiers et exceptionnels

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
66 Charges d'intérêts dette	1 123 100	1 036 715	996 631	1 082 494	734 501	711 122	655 153
écart n-1		-86 385	-40 084	85 864	-347 993	-23 380	-55 969
évol. n-1		-7,7%	-3,9%	8,6%	-32,1%	-3,2%	-7,9%
66 ICNE	235 255	-19 744	105 648	-336 455	-21 887	-27 150	-38 551
66 Autres charges financières	10 444	1 808	0	0	0	0	0
76 Produits financiers	0	0	0	118 216	118 216	120 919	120 919
<b>+/- résultats financiers</b>	<b>-1 368 799</b>	<b>-1 018 779</b>	<b>-1 102 279</b>	<b>-627 824</b>	<b>-594 398</b>	<b>-563 053</b>	<b>-495 683</b>
écart n-1		350 020	-83 500	474 454	33 426	31 345	67 370
évol. n-1		-25,6%	8,2%	-43,0%	-5,3%	-5,3%	-12,0%
67 Charges exceptionnelles	1 317 947	1 120 587	1 015 799	1 685 701	1 467 474	1 313 962	1 387 275
écart n-1		-197 360	-104 788	669 902	-218 227	-153 511	73 312
évol. n-1		-15,0%	-9,4%	65,9%	-12,9%	-10,5%	5,6%
68 Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0
775 Produits de cession	1 300	3 830	7 556	0	35 485 700	4 500	1 000
77 Autres produits exceptionnels	73 630	50 891	214 393	255 907	114 852	191 823	73 043
78 Reprise sur provisions	275 000	0	0	200 000	0	0	0
<b>+/- produits et charges except.</b>	<b>-968 018</b>	<b>-1 065 866</b>	<b>-793 850</b>	<b>-1 229 794</b>	<b>34 133 078</b>	<b>-1 117 639</b>	<b>-1 313 232</b>

La gestion active de la dette a permis de diminuer les intérêts de la dette de près de 56 000 € en 2019. C'est plus de 873 100 € d'économies qui ont été réalisées depuis 2013 :



Rappelons qu'en matière de produits financiers, la Ville a bénéficié du fonds de soutien à la renégociation des emprunts structurés à partir de 2016 (120 919 € par an) réduisant le coût de la dette.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1,4 M€ en hausse de 5,6 % par rapport à 2018. Elles concernent le reversement à Q Park des recettes de stationnement (1 M€) et les titres annulés sur exercice antérieur particulièrement élevés (281 910 € en 2019 contre 33 325 € en 2018).

## 1.2) Le budget d'investissement

### 1.2.1) Les recettes d'investissement

Saint-Mandé a pu financer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt : plus de 90 % des investissements ont ainsi été financés en 2019 par des fonds propres dont les subventions d'investissement qui atteignent 1,2 M€. Sur les 3 dernières années, c'est plus de 5,7 M€ de subventions que la Ville a encaissé pour financer ses investissements.

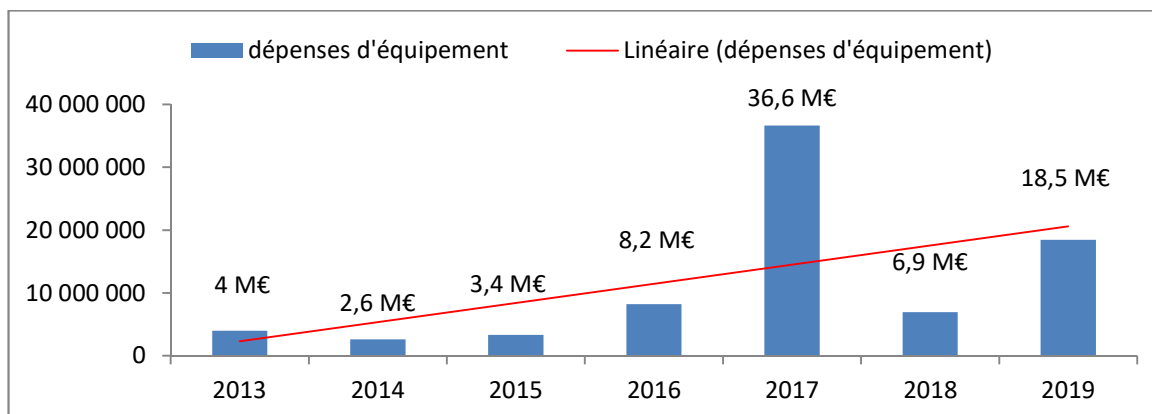
Recettes d'investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1068 Excédents de financement capitalisés	2 968 272	785 355	1 984 604	0	2 151 925	7 000 000	11 293 195
10 FCTVA	716 413	407 860	350 567	574 593	675 332	586 303	942 130
10 Taxe d'aménagement	107 410	9 996	137 748	74 538	44 768	336 936	228 381
10 Versement pour dépassement PLD	213 626	81 559	4 777 566	49 901	0	0	0
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>4 005 721</b>	<b>1 284 769</b>	<b>7 250 485</b>	<b>699 032</b>	<b>2 872 026</b>	<b>7 923 239</b>	<b>12 463 706</b>
13 Amendes de police	222 013	149 253	198 814	211 773	0	212 680	80 770
13 Part. non réalisation d'aires de stationnement	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement perçues	1 742 454	508 147	195 480	74 103	2 046 337	2 376 492	1 248 654
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>1 964 467</b>	<b>657 400</b>	<b>394 294</b>	<b>285 876</b>	<b>2 046 337</b>	<b>2 589 172</b>	<b>1 329 424</b>
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Financements propres disponibles</b>	<b>5 970 188</b>	<b>1 942 169</b>	<b>7 644 780</b>	<b>984 908</b>	<b>4 918 363</b>	<b>10 512 411</b>	<b>13 793 130</b>
16 Emprunts d'équilibre	0	0	0	11 727	3 600 000	0	1 400 000
<b>Emprunts d'équilibre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 727</b>	<b>3 600 000</b>	<b>0</b>	<b>1 400 000</b>

### 1.2.2) Les dépenses d'investissement

La ville a investi plus de 15,6 M€ en 2019.

Dépenses d'investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
20 Immobilisations incorporelles	198 556,78	89 773,35	249 551,00	235 604,13	1 113 508,72	591 048,95	348 268,66
21 Immobilisations corporelles	1 280 563	595 465	679 964	1 607 932	848 928	962 060	3 343 348
21 Acquisitions foncières	0	0	0	3 588 822	31 491 232	48 240	0
23 Immobilisations en cours	1 880 786	1 625 371	1 974 197	2 371 681	2 578 101	4 425 136	11 742 379
238 Avances versées	0	0	0	0	0	425 761	0
Autres opérations d'équipements	0	0	5 445	2 700	2 700	0	0
<b>Dépenses d'équipements directs</b>	<b>3 359 905</b>	<b>2 310 609</b>	<b>2 909 157</b>	<b>7 806 739</b>	<b>36 034 470</b>	<b>6 452 246</b>	<b>15 433 996</b>
204 Subventions d'équipements versées	643 151	295 849	427 383	390 659	583 989	466 511	189 332
<b>Subventions d'équipements versés</b>	<b>643 151</b>	<b>295 849</b>	<b>427 383</b>	<b>390 659</b>	<b>583 989</b>	<b>466 511</b>	<b>189 332</b>
<b>Total dépenses d'équipements</b>	<b>4 003 057</b>	<b>2 606 458</b>	<b>3 336 540</b>	<b>8 197 398</b>	<b>36 618 459</b>	<b>6 918 757</b>	<b>15 623 328</b>

Avec les reports, c'est près de 18,5 M€ de crédits qui ont été engagés en investissement fin 2019. Sur les 3 dernières années, c'est plus de 60 M€ qui ont été investis sur l'ensemble du territoire.



Les investissements réalisés en 2019 ont concerné principalement :

- ➔ la construction du nouvel équipement socio culturel CRESCO et l'achat de mobiliers et de matériels divers pour son bon fonctionnement (10 M€),
- ➔ les travaux de rénovation des différents bâtiments de la Ville :
  - l'entretien des bâtiments scolaires (0,260 M€),
  - le rafraichissement des salles du Conservatoire (0,180 M€) et les travaux d'entretien du Gymnase (70 000 €),
  - l'acquisition du droit au bail situé au 24 avenue Général de Gaulle (80 000 €) et les travaux liés au transfert du Centre de Soins dans les locaux Interval (50 000 €),
- ➔ les aménagements et entretien des différents espaces publics :
  - le réaménagement de l'avenue Général de Gaulle (2,2 M€),
  - le réaménagement de l'avenue Pasteur (0,240 M€), la rénovation de l'éclairage public à l'avenue Pasteur (0,140 M€),
  - divers travaux de trottoirs (0,220 M€), les travaux de voirie de Tourelle-Etant (0,250 M€)
  - l'entretien des espaces verts (0,400 M€),
- ➔ les surcharges foncières pour les opérations situées à rue Gallieni et rue Grandville (0,763 M€),
- ➔ la vidéo-protection (80 000 €),
- ➔ et l'administration générale (informatique, achats,...) pour 0,450 M€.

Enfin, rappelons que la ville s'est engagée dans un plan de transition écologique adopté lors du Conseil Municipal du 17 septembre dernier. Il constitue une feuille de route devant amener la collectivité à prendre des mesures précises en matière de développement.

## 2) Les taux de réalisation des prévisions budgétaires

Retenons principalement les taux de réalisation des dépenses et des recettes de gestion ainsi que des dépenses d'équipement. Les réalisations se rapprochent globalement des prévisions budgétaires.

- les dépenses de gestion courante : 93,1 %

FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2019	CA 2019	% exécution	Ecart réalisation / prévision
11 Charges à caractère général	10 689 392	9 083 006	85,0 %	-1 606 386
12 Charges de personnel et frais assimilés	18 300 000	17 323 142	94,7 %	-976 858
65 Autres charges de gestion courante	2 767 767	2 732 234	98,7 %	-35 533
14 Atténuation de produits	6 209 934	6 209 933	100,0 %	-1
<b>DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>37 967 093</b>	<b>35 348 315</b>	<b>93,1 %</b>	<b>-2 618 778</b>

- les recettes de gestion courante : 104,5 %

FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2019	CA 2019	% exécution	Ecart réalisation / prévision
13 atténuations des charges	110 000	298 714	271,6 %	188 714
70 Produit des services	6 070 304	6 294 026	103,7 %	223 722
73 Impôts et taxes	32 743 302	34 100 943	104,1 %	1 357 641
74 Dotations, subventions et participations	3 583 903	3 757 499	104,8 %	173 595
75 Autres produits de gestion courante	373 076	368 583	98,8 %	-4 493
<b>RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>42 880 585</b>	<b>44 819 765</b>	<b>104,5 %</b>	<b>+1 939 180</b>

- les dépenses d'équipements : 81,8 %

Dépenses d'équipements	crédits ouverts 2019	mandats	reports	total engagés	% exe	crédits annulés
20 Etudes et logiciels	890 867	348 269	140 925	489 194	54,9 %	-401 673
21 petits travaux, mobiliers et matériels	5 744 465	3 343 348	1 288 202	4 631 550	80,6 %	-1 112 916
23 gros travaux	14 347 479	11 742 379	648 776	12 391 155	86,4%	-1 956 324
204 subventions versées	1 599 017	189 332	763 017	952 349	59,6 %	-646 668
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>22 581 828</b>	<b>15 623 328</b>	<b>2 840 920</b>	<b>18 464 248</b>	<b>81,8 %</b>	<b>-4 117 580</b>

### 3) Les résultats 2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
résultat d'exercice	3 033 133	2 342 189	3 983 944	3 952 642	3 696 741	5 147 518	5 861 258
résultat antérieur (002)	740 980	2 989 404	3 346 988	7 990 002	9 790 719	6 487 459	341 782
<b>résultat de clôture en fonctionnement (1)</b>	<b>3 774 113</b>	<b>5 331 593</b>	<b>7 330 933</b>	<b>11 942 644</b>	<b>13 487 459</b>	<b>11 634 977</b>	<b>6 203 040</b>
résultat d'exercice	2 396 705	-616 203	4 091 687	-7 338 412	7 406 400	3 707 552	-217 536
résultat antérieur (001)	-3 154 488	-757 783	-1 373 986	2 788 815	-4 549 597	2 856 803	6 564 355
<b>résultat de clôture en investissement (2)</b>	<b>-757 783</b>	<b>-1 373 986</b>	<b>2 717 701</b>	<b>-4 549 597</b>	<b>2 856 803</b>	<b>6 564 355</b>	<b>6 346 819</b>
<b>fonds de roulement (3=1+2)</b>	<b>3 016 329</b>	<b>3 957 607</b>	<b>10 048 633</b>	<b>7 393 047</b>	<b>16 344 262</b>	<b>18 199 332</b>	<b>12 549 859</b>
reports au 31/12 (4)	-27 571	-610 618	-1 154 553	3 060 815	-2 541 474	-3 807 692	-2 840 920
<b>resultat cumulé après couverture des reports (3-4)</b>	<b>2 988 758</b>	<b>3 346 988</b>	<b>8 894 080</b>	<b>10 453 862</b>	<b>13 802 788</b>	<b>14 391 640</b>	<b>9 708 939</b>

#### 3.1) Les résultats d'exercice

En fonctionnement, le résultat d'exercice est donc excédentaire de +5,7 M€. Par rapport aux prévisions budgétaires, la ville a encaissé plus de recettes et dépensé moins :

- ➔ des recettes de gestion courante nettement supérieures aux prévisions budgétaires (+1,9 M€) :
  - produit fiscal TH et TF +0,5 M€ dont 0,170 M€ de rôles supplémentaires
  - droits de mutation +0,8 M€
  - produits des services +0,2 M€
  - subventions +0,2 M€
  - atténuations de charges +0,2 M€
- ➔ et des dépenses de gestion courante moins élevées que prévu (- 2,6 M€) :
  - charges à caractère général -1,6 M€
  - charges de personnel et frais assimilés - 1 M€

En investissement, le résultat d'exercice est déficitaire de - 0,2 M€.

#### 3.2) Les résultats de clôture

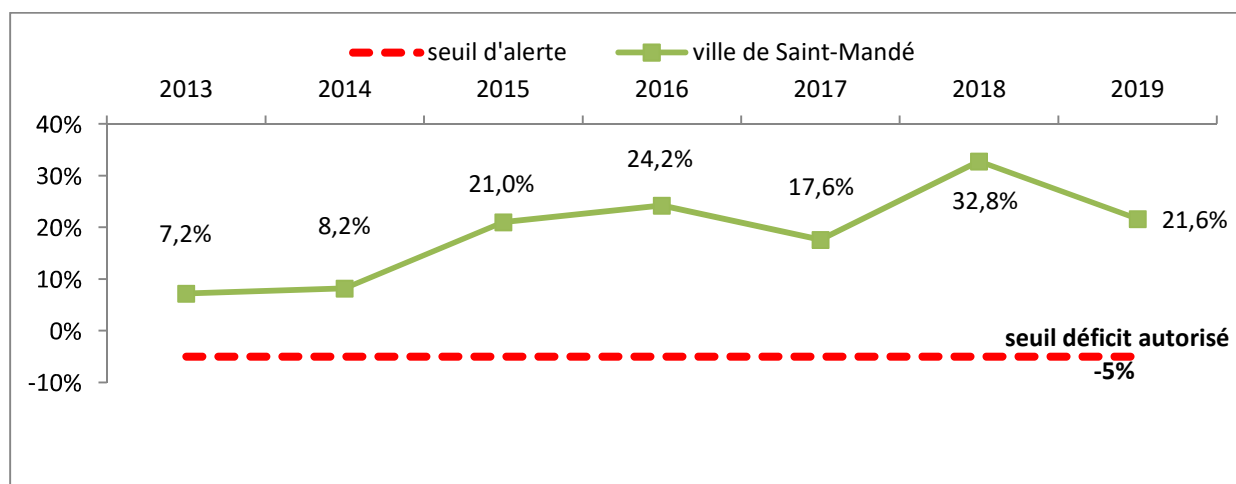


Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture atteint +6,2 M€ en fonctionnement  
et  
+6,3 M€ en investissement.

### 3.3) Le résultat cumulé (= fonds de roulement) :

Le résultat cumulé (toutes sections confondues), correspondant au fonds de roulement de la collectivité est, par conséquent, excédentaire de 12,5 M€ contre 3 M€ en 2013 et moins de 4 M€ en 2014

Ratio résultat cumulé / recettes réelles de fonctionnement



## 4) La municipalité a amélioré sa santé financière en 2019

### 4.1) L'évolution des indicateurs de gestion

Les indicateurs de gestion sont donc bons ; leur évolution, par rapport au début de mandat, également.

Evol financière	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
dépenses de gestion courante	34 081 728	35 158 436	34 998 717	35 526 907	35 400 835	35 075 765	35 348 315
évol. n-1		3,2%	-0,5%	1,5%	-0,4%	-0,9%	0,8%
recettes de gestion courante	41 234 129	40 906 638	42 048 676	42 681 494	42 530 444	43 611 329	44 819 765
évol. n-1		-0,8%	2,8%	1,5%	-0,4%	2,5%	2,8%
<b>épargne de gestion</b>	<b>7 152 401</b>	<b>5 748 202</b>	<b>7 049 959</b>	<b>7 154 588</b>	<b>7 129 609</b>	<b>8 535 564</b>	<b>9 471 450</b>
écart n-1		-1 404 199	1 301 757	104 628	-24 979	1 405 955	935 887
évol. n-1		-19,6%	22,6%	1,5%	-0,3%	19,7%	11,0%
charges financières	1 368 799	1 018 779	1 102 279	746 040	712 614	683 972	616 602
produits financiers	0	0	0	118 216	118 216	120 919	120 919
+/- résultats financiers	-1 368 799	-1 018 779	-1 102 279	-627 824	-594 398	-563 053	-495 683
charges exceptionnelles	1 317 947	1 120 587	1 015 799	1 685 701	1 467 474	1 313 962	1 387 275
produits de cession	1 300	3 830	7 556	0	35 485 700	4 500	1 000
autres produits exceptionnels	348 630	50 891	214 393	455 907	114 852	191 823	73 043
+/- produits et charges except.	-968 018	-1 065 866	-793 850	-1 229 794	34 133 078	-1 117 639	-1 313 232
<b>épargne brute</b>	<b>4 815 584</b>	<b>3 663 557</b>	<b>5 153 831</b>	<b>5 296 970</b>	<b>40 668 289</b>	<b>6 854 872</b>	<b>7 662 536</b>
écart n-1		-1 152 027	1 490 274	143 139	35 371 319	-33 813 417	807 664
évol. n-1		-23,9%	40,7%	2,8%	667,8%	-83,1%	11,8%
tx d'épargne brute	11,6%	8,9%	12,2%	12,2%	52,0%	15,6%	17,0%
remboursement capital dette	1 350 144	1 367 008	1 384 868	1 411 352	1 446 098	1 592 872	1 588 616
<b>épargne nette</b>	<b>3 465 440</b>	<b>2 296 549</b>	<b>3 768 964</b>	<b>3 885 618</b>	<b>39 222 191</b>	<b>5 262 000</b>	<b>6 073 920</b>
écart n-1		-1 168 891	1 472 414	116 654	35 336 573	-33 960 190	811 920
évol. n-1		-33,7%	64,1%	3,1%	909,4%	-86,6%	15,4%

Avec, à la fois, des efforts de gestion entrepris depuis 6 ans et une hausse de ses recettes courantes, la Ville de Saint-Mandé a vu son épargne de gestion, qui a atteint 9,5 M€ fin 2019, en nette progression de +3,7 M€ par rapport au niveau atteint en début de mandat (5,8 M€).

L'épargne brute est de 7,7 M€ fin 2019 contre 3,7 M€ en 2014. Elle est largement supérieure au remboursement du capital de la dette (1,6 M€), dégagant ainsi une épargne nette positive de 6,1 M€ contre 2,3 M€ en 2014.

#### 4.2) Le stock de dette et la capacité de désendettement

##### Le stock de dette : en baisse de 2 M€ par rapport à 2013

En mobilisant un emprunt d'1,4 M€ et en remboursement, dans le même temps, 1,6 M€, le stock de dette diminue de 0,2 M€ en 2019 (hors indemnité recapitalisée de 198 000 € liée à la renégociation fin 2018 de l'emprunt structuré). Le stock de dette s'établit à 20,1 M€ fin 2019. Net du fonds de soutien, il est de 18,5 M€, en baisse de 2 M€ par rapport à 2013.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
- remboursement capital dette	1 350 144	1 367 008	1 384 868	1 411 352	1 446 098	1 592 872	1 588 616
+ emprunts mobilisés	0	0	0	0	3 600 000	0	1 400 000
+ / - variation encours de dette	-1 350 144	-1 367 008	-1 384 868	-1 411 352	2 153 902	-1 592 872	-188 616
+ indemnité recapitalisée							198 000
<b>encours de dette</b>	<b>20 564 483</b>	<b>19 197 475</b>	<b>17 812 608</b>	<b>19 532 982</b>	<b>21 686 884</b>	<b>20 094 013</b>	<b>20 103 397</b>
fonds de soutien restant dû au 31/12	0	0	0	2 073 321	1 900 544	1 727 767	1 554 990
<b>encours de dette net du fonds de soutien</b>	<b>20 564 483</b>	<b>19 197 475</b>	<b>17 812 608</b>	<b>17 459 662</b>	<b>19 786 340</b>	<b>18 366 245</b>	<b>18 548 407</b>

La dette actuelle s'éteindra en 2035. Sa durée résiduelle est de 16 ans :

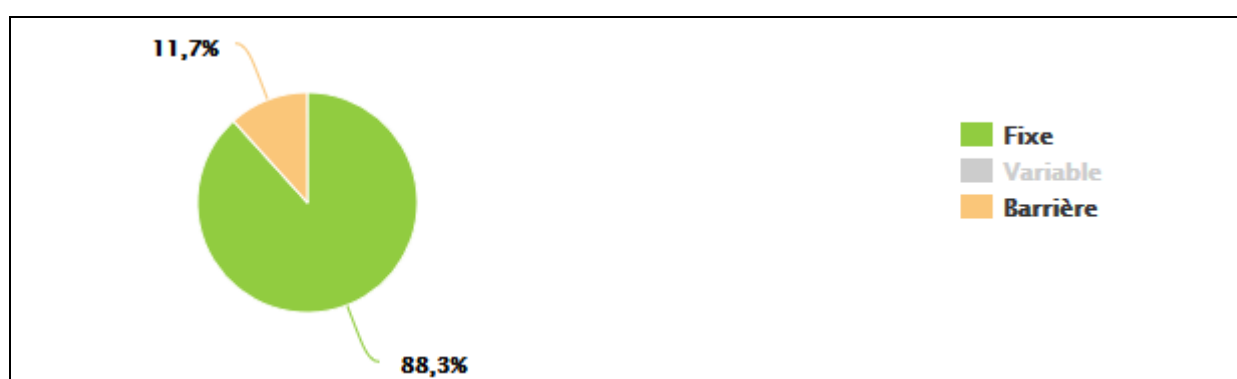
Année	Amortissement	Intérêts	Annuité
2020	1 647 331,35 €	621 211,97 €	2 268 543,32 €
2021	1 522 590,96 €	561 718,74 €	2 084 309,70 €
2022	1 557 562,38 €	428 598,44 €	1 986 160,82 €
2023	1 594 070,21 €	386 232,61 €	1 980 302,82 €
2024	1 632 138,45 €	343 457,52 €	1 975 595,97 €
2025	1 662 566,73 €	299 355,81 €	1 961 922,54 €
2026	1 615 345,98 €	254 541,41 €	1 869 887,39 €
2027	1 490 802,61 €	210 430,57 €	1 701 233,18 €
2028	1 451 758,71 €	170 701,89 €	1 622 460,60 €
2029	1 450 873,33 €	133 356,87 €	1 584 230,20 €
2030	998 059,85 €	100 291,23 €	1 098 351,08 €
2031	939 753,29 €	78 562,60 €	1 018 315,89 €
2032	918 563,48 €	56 895,13 €	975 458,61 €
2033	700 147,60 €	35 763,72 €	735 911,32 €
2034	727 522,67 €	18 710,65 €	746 233,32 €
2035	194 309,48 €	1 041,48 €	195 350,96 €
total	20 103 397,08 €	3 700 870,64 €	23 804 267,72 €

La structure de la dette : une dette davantage sécurisée

Avec la renégociation du contrat EUR/CHF en 2015, la ville avait déjà fortement amélioré la sécurisation de son encours. Elle l'a poursuivi en 2017 et 2018 :

- en 2017, la ville a emprunté 2 M€ sur 12 ans à taux fixe (1,08 %) dont 0,6 M€ mobilisés en 2017 et 1,4 M€ en 2019, poursuivant ainsi sa volonté de réduire au maximum les risques liés à la dette,
- en 2018, elle a, par ailleurs, renégocié son contrat de type « pente » et obtenu en échange un emprunt à taux fixe de 2,2 % qui vient, une fois de plus, sécuriser sa dette. Pour mémoire, le taux fixe initial était de 3,42 % si l'écart entre le taux CMS 30 ans et le taux CMS 1 an était supérieur à 0 %. Dans le cas contraire, le taux payé était de 6,12 % + 5 fois l'écart. En contrepartie de cette sécurisation, la ville a dû régler une indemnité compensatrice d'un montant de 198 000 € qui a pris la forme d'une recapitalisation en 2019.

C'est ainsi que fin 2019, la collectivité affiche une dette à 88,3% sécurisée (classée 1A selon la Charte de Gissler) contre 61,1 % fin 2014.



L'encours de dette fin 2019 est composé, de la manière suivante :

- 88,3% à taux fixe,
- 11,7 % de taux structuré sur des stratégies barrières sur Euribor qui ne présentent pas de risques particuliers (classé 1 B selon la charte Gissler).

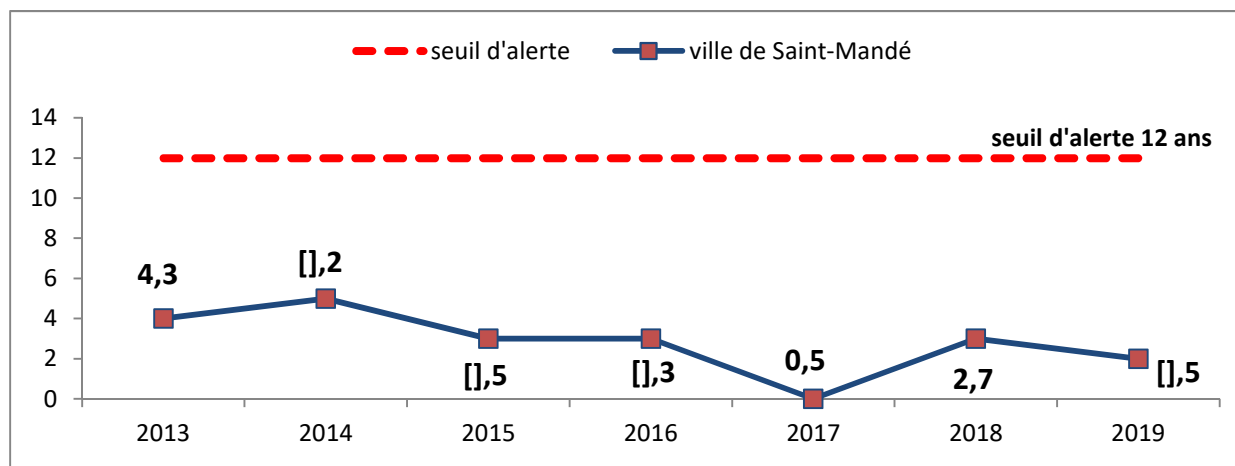
#### La capacité de désendettement : en nette amélioration par rapport au début de mandat

Enfin, la capacité de désendettement s'est améliorée en 2019 : elle est de 2 ans ½ (largement inférieure au plafond fixé à 12 ans par l'Etat dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022).

Son taux d'endettement à également baissé entre 2013 et 2019.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
encours de dette net du fonds de soutien	20 564 483	19 197 475	17 812 608	17 459 662	19 786 340	18 366 245	18 548 407
<b>capacité de désendettement (nbre années)</b>	<b>4,3</b>	<b>5,2</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>0,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>
<b>tx d'endettement (encours de dette / recettes réelles f)</b>	<b>49,8%</b>	<b>46,9%</b>	<b>42,1%</b>	<b>40,6%</b>	<b>25,3%</b>	<b>41,8%</b>	<b>41,2%</b>

## Evolution de la capacité de désendettement (en nombre d'années)



Les équilibres structurels restent donc solides fin 2019 au regard de l'évolution des dépenses et des recettes en fonctionnement et de la gestion active de la dette. Tout en renforçant ses interventions, la Ville a préservé son avenir sur le plan financier.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher Marc, Monsieur l'adjoint en charge du budget.

Avant de passer la parole à la salle s'il y a des interventions, je me joins, au nom du Conseil municipal, à vos félicitations à l'endroit de l'administration et notamment la Direction des finances, qui a non seulement su tenir pleinement les objectifs fixés par la majorité municipale en 2019 et l'exécution budgétaire, mais qui a également fait un réel effort et un vrai travail de présentation et de vulgarisation de ces données qui sont assez compliquées. Merci beaucoup, au nom de l'ensemble du Conseil, chers Yann et Wendy, pour ce travail de précision et de présentation qui permet d'aborder le compte administratif avec beaucoup plus de pédagogie et beaucoup plus de lisibilité.

Mes chers collègues, je vais donc demander, avant de procéder au vote, si certains d'entre vous ont des interventions à faire. Monsieur Robin, Madame Touati et Monsieur de La Servière. Pour les interventions, nous sommes bien ? Parfait. Monsieur Robin, je vous donne la parole.

**M. ROBIN** : De la même façon que pour le vote précédent, je pense que nous allons nous abstenir, mais nous souhaitons quand même faire une intervention qui pourra être retranscrite dans le PV de ce Conseil municipal.

La présentation des comptes 2019 qui nous a été faite en commission nous a confirmé que les finances de Saint-Mandé étaient effectivement redevenues confortables, après l'épisode des emprunts toxiques, finances confortables, mais aussi fiscalité toujours aussi lourde pour les Saint-Mandéens. Depuis 2010, date à laquelle une hausse historique des taux d'imposition locaux a été entreprise, la pression fiscale n'a jamais été relâchée malgré l'accumulation d'excédents, comme on a pu le voir d'année en année.

En commission, nous avons formulé plusieurs observations.

Tout d'abord, nous avons affiché notre surprise quant au niveau réel des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 1 626 euros par habitant, contre 1 223 dans les autres villes similaires. Pour les dépenses d'équipement, on en est à 672 euros contre 303 euros. Les différences sont quand même très significatives. Nous avons bien compris, Monsieur Médina nous l'a dit et nous sommes preneurs, que ce n'était pas forcément représentatif, cette

comparaison, qu'il y avait d'autres points de comparaison plus pertinents. Mais, en attendant, nous nous basons sur les documents officiels du budget.

A la constatation de ces fortes disparités, nous comprenons pourquoi la pression fiscale reste toujours aussi lourde sur les Saint-Mandéens. Vous me pardonnerez ma formule un petit peu simple. Les Saint-Mandéens en ont-ils vraiment pour leur argent par rapport aux autres villes ? A Vincennes, par exemple, le centre-ville a été métamorphosé. Le cadre de vie s'est nettement amélioré au cours des dernières années. A Saint-Mandé, cet excès de dépenses et d'imposition ne se traduit pas de façon aussi visible dans le quotidien des Saint-Mandéens et dans leur cadre de vie.

Autre question que nous nous posons : à quoi sont destinés ces excédents cumulés ? Nous avons compris, Monsieur Medina nous l'a dit, que c'était finalement une épargne de précaution. Mais si une baisse de la fiscalité n'est pas envisagée, pourriez-vous nous dire quand même si vous avez programmé de grands projets d'investissement pour notre ville, qui permettront enfin de panser les plaies dont souffre notre ville ? Tout le monde a évoqué ça pendant la campagne. Je pense que le constat a été assez unanime. C'était le centre-ville en déshérence, l'absence de jonction entre quartiers nord et quartiers sud, la couverture du RER A toujours pas réalisée, l'isolation thermique des bâtiments municipaux qui est vraiment en souffrance, la lutte contre la pollution atmosphérique qui n'a toujours pas été engagée, etc. Je ne vais pas revenir sur tous les constats qui ont fait une certaine unanimité, mais là-dessus, on aimerait avoir votre éclairage.

Il ne faut pas que vous vous mépreniez sur nos aspirations. Nous n'attendons pas que la ville dépense inconsidérément ces excédents, vraiment loin s'en faut. Mais, à titre d'exemple, la réfection de l'avenue Charles de Gaulle, je crois – vous pourrez éventuellement me contredire parce que je n'ai pas la même acuité que vous pour lire les comptes –, aurait eu un impact de 2,2 millions d'euros sur le budget 2019, mais aucun impact perceptible sur le cadre de vie des Saint-Mandéens. Effectivement, on l'a aussi constaté pendant la campagne, tout le monde trouvait que ça avait été un raté cette réfection, en tout cas, ils n'en ont pas identifié les effets attendus.

Pour terminer cette intervention, nous avons souhaité évoquer le projet CRESCO, non pas sur la destination de cet équipement, dont nous pourrions parler à d'autres occasions, mais bien sur le bilan financier de l'opération. On a vu des chiffres assez contradictoires circuler, notamment, c'est vrai, dans certains communiqués de presse, où on avait cru comprendre que c'était un impact quasiment nul pour les comptes de la ville. Finalement, là, on identifie des chiffres plus importants. J'aimerais que vous puissiez nous adresser, mais pas forcément pour ce conseil – ça peut être ultérieurement –, un bilan financier de l'opération CRESCO pour la ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur Robin. Avant de laisser la parole à Marc Medina pour qu'il vous apporte les éléments de réponse, je vais tout de même revenir sur certains points que vous avez évoqués pour peut-être apporter certaines corrections et préciser un petit peu certains éléments.

Vous comparez des choses qui ne sont pas forcément comparables, si je reviens dans l'ordre de vos interventions, sur le rapport que la ville de Saint-Mandé aurait vis-à-vis de villes... Vous dites : villes voisines de taille similaire. Je précise qu'il ne s'agit pas de villes à taille similaire. Il s'agit de villes de la même strate. On a une strate qui va de 20 000 à 40 000. Vous noterez comme moi qu'entre une ville de 30 ou 39 900 habitants et une ville de 20 001 habitants, il y a une petite différence de structure et de charges. Toute raison gardée et toutes choses égales par ailleurs, il faut vraiment resituer les choses et comparer ce qui est comparable.

D'ailleurs, sur ce sujet bien précis, si j'ai bien compris le sens de votre intervention, c'est de dire que Saint-Mandé perçoit trop de fiscalité et, en même temps, Saint-Mandé dépense trop par rapport aux villes de la strate, si j'ai bien compris.

**M. ROBIN** : En tout cas, que ça ne se voit pas vraiment. C'est surtout ça que je disais.

**M. LE MAIRE** : Par contre, sans faire d'autoritarisme, c'est juste une question de forme, en fait, le Maire donne la parole. Lorsqu'on veut faire une intervention, on lève la main, si ça ne vous dérange pas, et on demande la parole. C'est les règles du Conseil municipal.

Pour poursuivre cette analyse, ce que je vous invite davantage à regarder, c'est ce qu'on trouve sur la balance générale du budget, où vous avez d'ailleurs ces fameux ratios avec ce que vous évoquez, à la fois les dépenses réelles de fonctionnement et la partie fiscalité. Sur la fiscalité, vous aurez noté qu'une grande partie de la fiscalité locale n'est pas liée qu'à la gestion des taux par la commune. Sur les taux et sur la fiscalité, taxe foncière, taxe d'habitation, il y a des bases, sur lesquelles on n'a pas d'impact. Et sur le reste de la fiscalité qui vient compléter nos principales taxes dites ménages, il y a ce qu'on appelle les droits de mutation, qui est la fiscalité par excellence élastique, puisqu'elle dépend, comme l'a dit Marc Medina dans son propos, d'une conjoncture. Vous pouvez donc difficilement mettre sur le même pied d'égalité une fiscalité purement conjoncturelle et une fiscalité à moitié conjoncturelle et structurelle, sur la partie qui nous concerne, dans la mesure où Saint-Mandé a la chance de bénéficier d'une fiscalité liée aux droits de mutation assez avantageuse du fait du prix du foncier sur la ville. Mais, malgré tout, c'est des ressources, qu'on budgétise d'ailleurs chaque année avec prudence. C'est la première chose que je voulais vous dire.

Mais ce qu'il faut regarder davantage, c'est le rapport et c'est l'écart, parce que si Saint-Mandé dépense plus et qu'elle a plus de recettes, on est dans un équilibre qui revient au même. Si vous regardez, dans votre document, la moyenne de la strate de dépenses et la moyenne de la strate de recettes, l'écart type entre Saint-Mandé et la moyenne de la strate est le même. Ce qui serait inquiétant, c'est qu'on prélève trop et qu'on n'ait pas assez de dépenses ou qu'on ait trop de dépenses et qu'on ne prélève pas assez. Si vous faites le rapport, ce qui me semble, de mon point de vue, plus juste, si vous regardez ce que la ville perçoit et ce que la ville dépense et si vous regardez, avec ce que je vous ai dit tout à l'heure sur la parcimonie qu'il faut avoir sur les villes de la strate, ce que les villes de la strate dépensent et ce qu'elles perçoivent, l'écart est quasiment le même. On est à 50 % et 60 % dans l'autre cas. C'est ça qui est important. Donc, oui, l'argent des Saint-Mandéens est bien utilisé.

Après, vous évoquez des questions d'opportunité sur le choix de projets. C'est votre rôle de le dire. Si des investissements ou d'autres choix budgétaires et engageant la ville sont faits, c'est votre rôle d'opposant d'émettre un avis dessus et c'est tout à fait légitime.

Mais pour le reste, oui, l'argent des Saint-Mandéens est utilisé à bon escient pour des investissements, qui peuvent être bien entendu contestés, mais on ne prend pas trop d'argent par la fiscalité, *a fortiori* parce qu'encore une fois, je vous le rappelle, on n'est pas tout à fait décisionnaire de la fiscalité, puisqu'il y a des choses qui nous échappent. Deuxièmement, l'argent est dépensé avec une prudence, une réserve, qui nous permet de faire et de constituer des épargnes et qui nous permet surtout d'investir.

Sur la question de l'augmentation de la fiscalité et du fait que Saint-Mandé serait une ville où la fiscalité est oppressante et où on taxe beaucoup les Saint-Mandéens, je vous rappelle deux choses.

Vous évoquez 2010 comme l'année croissante, avec cette envolée de la fiscalité. Il y a quelque chose que vous ne dites pas et que vous oubliez, c'est que le principal élément qui fait que la fiscalité, en 2010, a évolué à Saint-Mandé, c'est que la ville a récupéré la part départementale de la taxe d'habitation. Et, ça, c'est arithmétique. Quand vous avez une part départementale à 10 % et une part communale à 10 ou à 13, vous passez à 23. Forcément, c'est pénalisant. Dans les faits, cela revient au même et cela ne coûte pas un euro de plus aux

Saint-Mandéens, qui la payaient de toute façon *via* la part départementale. Mais c'est vrai que factuellement, il y a une augmentation. Je tiens à rectifier cela. L'augmentation que vous avez constatée est effectivement liée à la part départementale de la taxe d'habitation.

Pour le reste, oui, en 2015, il y a eu une augmentation de la fiscalité, qui était une augmentation de fiscalité qui était nécessaire, au regard d'une baisse des dotations de l'Etat, dramatiquement élevée depuis 2010, qui a d'abord gelé les dotations, pour ensuite les diminuer de façon systématique. Le fonds de péréquation, qui est un outil intercommunal qui permet de rééquilibrer – ça, c'est très bien – des situations de fiscalité différentes, nous a coûté beaucoup d'argent. Cette hausse de fiscalité n'est pas du fait du prince. On a fait faire des études. On a fait faire un audit complet de la ville par un cabinet indépendant d'experts en finances publiques, qui nous a conseillé d'engager cette évolution de fiscalité sur une année pour nous permettre, ensuite, de prévoir les cinq années suivantes avec de la sérénité. Cela nous a permis, je vous le rappelle, de ne pas toucher au taux d'imposition des impôts directs locaux pendant toute la mandature.

On peut le tourner dans tous les sens, pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire pour ce qu'on a le droit de faire, c'est voter nos taux d'imposition en Conseil municipal lors du budget primitif. On a voté taux zéro depuis 2016. Ça, c'est factuel. Donc, de notre propre fait, on n'a pas augmenté les impôts des Saint-Mandéens.

Après, sur la feuille, en bas de page, l'augmentation est liée à l'évolution de ces fameuses bases, donc les valeurs locatives, qui évoluent parce qu'il y a des habitants qui sont venus se rajouter et que, de fait, il y a plus de fiscalité parce qu'il y a plus de contribuables et que l'assiette s'élargit, et parce que ces bases, qui sont réévaluées chaque année, font que si vous ne bougez pas un taux, mais que vous avez des coefficients de multiplication qui sont plus élevés, la multiplication augmente. C'est pour ça que, même si on ne touche pas aux taux, la fiscalité évolue.

Enfin, dernier élément, pour ne pas être trop long. Vous laissez entendre que le fait de constituer un fonds de roulement, peut-être à tort, nous empêcherait de diminuer les impôts et que parce que, justement, on se crée cette accumulation de recettes, non seulement on ne les investirait pas suffisamment, mais d'autre part, cela pourrait être redistribué par de la fiscalité. Je vous le dis, mais c'est mon avis, en toute franchise, la question de baisser la fiscalité est un non-sens, aujourd'hui, pour deux raisons.

La première, c'est que si on la baisse, pour que ça se voie sur la feuille des Saint-Mandéens, il faut qu'on la baisse au moins de ce qu'elle augmente spontanément par l'évolution des bases. Chaque année, il faut donc qu'on diminue entre 1 et 2 % de la fiscalité pour que, juste, elle n'augmente pas sur la feuille d'impôt. Il faudrait donc qu'on diminue de beaucoup plus.

Deuxième élément, je rends à César ce qui est à César : la suppression de la taxe d'habitation. De fait, dans 3 ans maximum, plus personne ne paiera de taxe d'habitation. Donc le seul levier, que l'on aura, de fiscalité, c'est la taxe foncière. Honnêtement, je vous invite à regarder le rapport du trésorier départemental sur la place de Saint-Mandé, que ce soit en matière de taxe foncière ou de taxe d'habitation, on est dans le premier tiers à chaque fois. Je crois, de mémoire, que Saint-Mandé est la 11<sup>ème</sup> ville, sur 47, du Val-de-Marne, à avoir un taux de fiscalité le plus faible et 17<sup>ème</sup>, sur 47, sur la taxe d'habitation. On n'est donc pas dans l'excès sur la fiscalité.

Voilà ce que je souhaitais vous dire là-dessus.

Dernier élément : pourquoi est-ce qu'on constitue un fonds de roulement ? Marc Medina complétera, voire développera.

La crise que l'on vient de vivre est un exemple tout à fait probant. C'est de la prudence. On ne fait pas un excès de prudence parce qu'on investit aussi pour la ville. Pour autant, c'est de la bonne gestion que de garder à l'esprit qu'il y a des aléas. La suppression de la taxe

d'habitation, aujourd'hui, n'est pas compensée. On ne sait pas exactement quelle sera la méthodologie de compensation, un transfert de fiscalité, une exonération ou un dégrèvement.

Deuxièmement, Marc Medina en a parlé tout à l'heure sur les dépenses de personnel. Des mesures exogènes qui nous concernent, comme l'évolution du point d'indice, etc., impactent, sans qu'on ne fasse rien, nos finances communales et nos dépenses, plus la crise que l'on vient de vivre, qui a eu un coût non négligeable pour la ville, plus tout un tas de choses sur lesquelles nous n'avons pas la main aujourd'hui. Grâce à cette bonne gestion, aujourd'hui, on peut affronter n'importe quelle tempête avec nos finances sans recourir – vous aurez noté qu'en 2020, on n'a pas augmenté les impôts non plus – ni en appelant au secours les Saint-Mandéens en augmentant la fiscalité. Ça, c'est un élément de bonne gestion.

Et, surtout, investir. La situation que vous constatez – je partage que les finances de la ville sont saines, comme vous le disiez au début, et qu'il y a une bonne situation financière globale –, c'est qu'on a, depuis quelques années, intégré un cercle purement vertueux qui fait que plus on épargne, moins on s'endette, moins on s'endette, moins on dépense. C'est un cercle vertueux qui permet, justement, quand on veut investir, de ne pas recourir à l'emprunt. Si on recourt à l'emprunt, naturellement, on crée de la charge financière, on crée du capital à rembourser et on consacre davantage nos économies à rembourser la dette plutôt qu'à investir pour les Saint-Mandéens. Donc, oui, l'argent des Saint-Mandéens est utilisé à bon escient. Oui, dans la mandature, comme nous nous y sommes engagés avec mes collègues, nous avons des projets d'investissement ambitieux pour la ville, qui permettront justement de consommer ce fonds de roulement sans recourir de façon importante à l'emprunt.

Pardon, j'en termine vraiment par là.

Sur l'avenue de Gaulle, c'est un avis. Les goûts et les couleurs... Il y a des Saint-Mandéens qui aiment bien aussi qu'on ait refait l'avenue. J'ai envie de dire que c'est votre rôle aussi d'opposition. C'est davantage des choix ou des points de vue subjectifs.

Sur le RER, que vous ajoutez dans la liste des choses que l'on n'aurait pas faites ou des investissements que nous n'aurions pas portés, c'est un sujet qui est assez complexe, cette question du RER. Je vous rappelle quand même qu'on a couvert, avant 2010, une grande partie du RER, mais que c'est un sujet qui est bien plus complexe que cela, d'une part parce que nous ne sommes pas les seuls interlocuteurs, il y a la région, il y a la RATP, deuxièmement, parce que les fonds sont de plus en plus rares et pas que pour nous. Sur ce sujet, je vous invite vraiment à de la mesure, parce que si c'était simple, on l'aurait fait depuis longtemps. A ce sujet, je vous invite à vous rapprocher de notre député, qui suit ces sujets de très près et qui vous expliquera en détail le pourquoi du comment, parce que c'est un sujet qui est plus complexe que ce qu'il pourrait laisser penser.

Pardon d'avoir été trop long. Je laisse la parole à Marc Medina.

**M. MEDINA** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais juste apporter deux ou trois compléments d'information.

Vous parlez des fiscalités trop lourdes. J'ai les chiffres de taux d'imposition de Vincennes et de Saint-Mandé. En taxe d'habitation, qui va d'ailleurs disparaître, on est à 22,93 et Vincennes à 22,52. On est extrêmement proche. Nous sommes deux communes voisines en termes de taxe d'habitation. En termes de taxe foncière, nous sommes à 18,80 et Vincennes à 21,49. L'écart sur la taxe foncière est donc en notre faveur et de façon plus sensible.

Vous parlez de fiscalité lourde. Ce qui explique la fiscalité lourde, ce sont bien les valeurs locatives. Les valeurs locatives à Saint-Mandé sont élevées. D'ailleurs, je crois que vous allez participer régulièrement à la commission de la CCID qui décide des modifications de valeur locative. Vous verrez par vous-même pourquoi tel ou tel immeuble ou telle ou telle habitation, nouvelle ou ancienne, ou telle amélioration de l'habitat conduit à une augmentation de ces



valeurs locatives. Mais les taux eux-mêmes qui s'appliquent aux valeurs locatives sont quasiment identiques à ceux de Vincennes et, même, plus bas en termes de taxe foncière.

C'est vrai que par ailleurs, comparer une ville de 45 000 habitants à une ville de 23 000 habitants, ce n'est pas forcément évident. C'est vrai que la marge de manœuvre d'une ville de 45 000 habitants est plus importante. Ça me paraît évident.

Sur le fonds de roulement et nos réserves, entre guillemets, je vais insister sur un point. Ce n'est pas une fin en soi de constituer un fonds de roulement. C'est à la fois un résultat, un résultat d'une bonne gestion et c'est ce qui va nous permettre de continuer à investir de façon soutenue dans les années qui viennent. Mais ce n'est absolument pas une fin en soi. La fin en soi, c'est de bien gérer. Et le résultat, c'est le résultat de la bonne gestion.

Le bilan financier de CRESCO, si vous voulez, on peut vous donner des chiffres. Au total, CRESCO a coûté 14,6 millions. Nous avons eu des recettes pour 7,3 millions environ, donc un solde de 7,3 millions. Le terrain, nous ne l'avons pas payé, mais il faut, si on veut faire une analyse économique de CRESCO, tenir compte de la valeur de ce terrain. La valeur de ce terrain a été estimée à 3,5 millions. Donc si on déduit ces 3,5 millions des 7,3 millions dont je viens de parler, on arrive à un solde de 3,8 millions. C'est ce que nous a coûté, entre guillemets, CRESCO. Maintenant, si on se replace au niveau bilanciel, c'est-à-dire de l'enrichissement de la ville, je vous laisserai calculer la surface de CRESCO, avec un prix au mètre carré que vous pourrez choisir et vous verrez que c'est au-delà de 20 millions d'euros d'enrichissement de la ville qui sont liés à la construction de CRESCO, au-delà de 20 millions d'euros, en étant très raisonnable.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur l'adjoint au budget. Je précise, pour qu'on soit bien clair, que sur les 14 millions, c'est depuis 2016. Cela inclut la totalité. Ce n'est pas le coût de l'opération. On vous a donné, par souci de transparence, le coût total, c'est-à-dire les études préalables, l'acquisition de mobilier pour CRESCO, les travaux de la rue. C'est le coût global. Ce n'est pas juste le bâtiment. Vous noterez que ça s'échelonne entre 2016 et 2020, ces 14 millions d'euros.

Madame Touati, vous aviez demandé la parole.

**Mme TOUATI** : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens aussi à remercier les services et l'adjoint aux finances pour cette présentation très claire du compte administratif.

Monsieur le Maire, vous avez dit clairement qu'effectivement, ces dernières années, il n'y a pas eu de hausse des impôts locaux, mais il faut prendre en considération la première année de la mandature, 2014, où ça a été une hausse massive. Ça, je crois quand même qu'il faut bien le rappeler, parce que ça a laissé des souvenirs.

Qu'est-ce qu'une ville bien gérée ? Je ne dirai pas que Saint-Mandé est une ville mal gérée. Mais est-ce qu'il y a la prise en considération des besoins de tous les habitants ? Je vais me concentrer, non pas sur les investissements – on a des désaccords sur les investissements, on les a exprimés, on les exprimera lors du budget primitif, on ne va pas revenir dessus –, mais sur les services rendus à la population. Deux choses.

Vous dites : on a conservé le périmètre des services publics à la population. Certes « conservé », on n'en a pas retiré, mais est-ce qu'on satisfait à tous les besoins de la population ? Là, je vais prendre juste trois exemples. L'accueil de la petite enfance : il y a des listes d'attente à Saint-Mandé, personne ne va me contredire sur ce point. Un autre exemple, la culture : vous avez parlé de CRESCO, oui, mais à un niveau beaucoup plus proche des Saint-Mandéens, à un niveau hebdomadaire, les heures d'ouverture de la bibliothèque, les heures de bien des services. Je ne vais pas développer tous ces points, mais je prends les plus significatifs. Je voudrais également souligner, mes chers collègues – vous pouvez voir

cela en page 4 de la note de synthèse qui nous a été distribuée –, ce qui est alloué au logement. Je reviens toujours au logement, mais c'est révélateur. C'est, en fonctionnement, 0,1. En investissement, c'est 0,9. C'est le plus petit budget. Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, je crois que c'est vraiment le budget le plus...

Donc quand vous dites « périmètre des services publics à la population », moi, je vous réponds : ce périmètre couvre-t-il toutes les interventions que pourrait mener la commune et dont elle aurait besoin ? J'ai pris ces trois exemples pour ne pas alourdir les débats, mais ils me paraissent particulièrement révélateurs.

En corollaire, il n'a nullement été fait mention des tarifs des services proposés par la ville aux habitants. Or ces tarifs, on en a maintes fois parlé, dans tous les domaines, sont des tarifs extrêmement élevés et plus élevés que les communes aux alentours. J'en ai parlé à propos de la piscine. J'en ai parlé à propos de nombreuses activités diverses et variées. Il y a également l'application du quotient familial qui n'est toujours pas en vigueur, si ce n'est dans la restauration scolaire. Et cela a été un long combat.

Donc, sur ces points, moi, ce n'est pas tant sur la fiscalité, parce qu'effectivement, je vous suis sur le nombre de paramètres pour lesquels la commune n'a pas la maîtrise des taux. Mais, en revanche, sur la tarification, sur les services rendus aux Saint-Mandéens, je crois qu'il y a encore beaucoup à faire par rapport à ce compte administratif, qui reflète votre gestion, gestion de bon père de famille, selon l'expression du code civil d'autrefois, mais les Saint-Mandéens n'y trouvent pas tous leurs comptes.

Enfin, j'aurai une dernière observation, je l'ai faite en commission finances, simplement parce que je trouve cela exaspérant, c'est Q-Park. Q-Park, je crois, n'a toujours pas déposé les comptes qu'elle doit à la ville alors que ça doit être fait à la fin de l'année et n'a toujours pas versé ce qu'elle doit à la ville. Le problème, c'est que c'est récurrent avec Q-Park. Il faudrait peut-être que cela cesse. Monsieur le Maire, puisque vous êtes nouveau dans ces fonctions, d'user d'une autorité pour que le délégataire respecte ses obligations contractuelles.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame Touati. Je vais vous demander de couper votre micro, si vous voulez bien, sinon, cela va faire du Larsen. Merci.

Je vous remercie, Madame Touati, pour cette intervention sur ce compte administratif. Quelques points que je me permets de relever.

Vous le savez, en fine juriste que vous êtes, la notion de service public, qui peut d'ailleurs faire débat entre nous sur son périmètre, est une question qui n'est pas totalement tranchée par le droit administratif. Mais je vous rappelle encore une fois que l'étendue du service public et même la légitimité du service public, normalement, selon la jurisprudence que vous connaissez, est là pour compenser la carence de l'initiative privée. C'est ça, le sens du service public initialement. C'est l'intervention économique d'une collectivité territoriale pour compenser là où le privé ne peut pas mieux faire ou ne fait pas. Toute la question se pose de savoir quel est le périmètre que l'on souhaite du service public. Je pense qu'on peut partager cela autour de la table, même si on n'est pas d'accord sur tout, la ville de Saint-Mandé a fait le choix d'apporter une offre de service public exigeante, relativement déployée et qui fait preuve, dans tous les domaines, de l'excellence que l'on impose soit à nos prestataires, soit à notre personnel municipal.

Une fois qu'on s'est dit ça, vous évoquez la petite enfance et, bien sûr, en tout cas, aujourd'hui, on n'attribue pas et on ne satisfait pas totalement les demandes des Saint-Mandéens. Pour autant, je vous rappelle que la petite enfance, ce n'est pas un service public obligatoire d'une collectivité territoriale. La police municipale l'est, pas la petite enfance. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas une priorité pour nous. Ça l'est puisque, d'ailleurs, dans la campagne municipale, je me suis engagé à créer de nouvelles places supplémentaires et que, pendant la mandature précédente, 80 places, tous modes de garde confondus, ont été créées. Sur les deux ou trois mandatures précédentes, on a créé une crèche. On a développé et aidé

les autres modes de garde, les crèches d'initiatives privées, les micro-crèches, les crèches associatives, les assistantes maternelles. On a mis en place, ce que toutes les communes ne font pas, l'AMGED, l'allocation municipale pour la garde d'enfant à domicile. On a donc déployé tout ce que l'on peut faire et tout ce que l'on était en capacité de faire sur un temps court. Mais ça ne veut pas dire qu'on s'arrête là.

Moi non plus, je ne me satisfais pas de devoir refuser des dossiers. Pour autant, je vous renvoie aux données de la caisse d'allocations familiales. Saint-Mandé bénéficie d'un des meilleurs taux de satisfaction des demandes de France. On a un taux de couverture et de satisfaction des demandes qui est très élevé, tous modes de garde confondus, mais également avec le quota seulement municipal.

Je partage donc avec vous l'idée qu'effectivement, l'offre d'accueil de la petite enfance peut-être encore étoffé. Et c'est un engagement que je prends. Nous allons continuer ce travail-là. Mais, malgré tout, tenez compte aussi qu'il existe des difficultés extérieures qui font qu'on ne peut pas non plus faire ce qu'on voudrait et qu'on n'a pas tout de suite réussi à arriver à cette satisfaction totale. Mais je vous mets au défi de trouver des villes qui donnent 100 % de places en crèche dans des situations similaires à la nôtre et qui satisfassent tout le monde.

Autre élément. Vous parlez du périmètre des services, sur le fait qu'on n'aurait pas forcément déployé davantage l'accueil et vous citez en exemple la médiathèque. Je vous rappelle, et on en a parlé ensemble quand nous siégeons ensemble à la commission culture, on a fait non seulement un travail important d'extension des horaires, avec une adaptation dans la continuité du rapport Orsenna sur l'accès aux bibliothèques. On a ouvert le dimanche matin, un premier dimanche par mois, une expérimentation qui s'est révélée très fructueuse et appréciée des Saint-Mandéens. On a étendu deux créneaux horaires en semaine, en réduisant la pause méridienne et en augmentant le temps. Vous l'avez bien entendu noté. Je sais que vous partagez cet engagement sur le fait d'étendre l'accueil à la médiathèque. Je sais que c'est un débat qu'on a déjà eu, mais je vous rappelle quand même que le choix qui a été fait de ne pas ouvrir tous les jours, sur des horaires pleins, c'est parce qu'en fait, il y a des moments où personne ne vient. C'est sur proposition de la Directrice de la médiathèque que, il y a quelques années, nous avons fait le choix de revoir les horaires d'ouverture et d'accès à la médiathèque pour les Saint-Mandéens. Mais je n'ai pas connaissance aujourd'hui que des gens sont en carence d'accès à la médiathèque, dans la mesure où ceux qui veulent s'y rendre peuvent s'y rendre.

Enfin, j'en termine par là, sur la question des tarifs à la population, ces redevances pour services publics qui sont les tarifs à la piscine, à la médiathèque ou dans les concerts, qui auraient augmenté, selon vous, de façon importante. On revient toujours à un débat, que nous avons eu pendant la précédente mandature et qui est entre nous, sur : quelle est la part de contribution entre le contribuable et l'utilisateur ? Je sais qu'on ne s'accorde pas tout à fait sur ce sujet-là, mais c'est un choix que nous avons fait, un choix assumé, de faire aussi peser le financement du service public sur l'utilisateur. C'est une forme de justice fiscale, que l'on peut ne pas partager, mais sur laquelle nous souhaitons avancer. De ce fait, vous le savez, sur l'augmentation, notamment, des tarifs au conservatoire, c'était davantage pour effectuer un rééquilibrage sur des tarifs qui, à Saint-Mandé, étaient particulièrement faibles par rapport aux autres communes. Et vous aurez noté qu'une fois que le rééquilibrage a été atteint, on n'a pas réaugmenté les tarifs.

Sur le logement, dernier élément, vous dites qu'il y a peu de crédits alloués au logement dans notre budget. Je vous rappelle que le monde du logement, aujourd'hui, en France est essentiellement financé par des prestations et des institutions extérieures, que ce soit les bailleurs sociaux, que ce soit les promoteurs immobiliers, que ce soit les aménageurs, que ce soit des institutions ou des SEM ou des sociétés publiques d'aménagement. Je vous rappelle que le décaissement d'argent n'est pas fait par la ville. Je vous rappelle que les montants liés à la pénalité SRU qui, d'une certaine manière, sont liés au logement et à la surcharge foncière, ça, pour le coup, ont une part substantielle dans notre budget.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Vous dire aussi qu'on sait écouter. La preuve : vous l'avez relevé à juste titre, le quotient familial était un de vos combats, je vous en sais bien sûr gré, et lors de la précédente mandature, ce quotient familial a été élargi à la restauration scolaire. Je crois qu'aujourd'hui, il est indéniable qu'il satisfait bien à ses objectifs de justice sociale que vous évoquiez dans votre propos.

Je vais passer la parole. Monsieur de La Servière.

**M. de LA SERVIÈRE** : Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Je vais être bref, puisque ma question était de l'ordre de la compréhension en ce qui concerne CRESCO. Si j'avais bien compris, la région avait participé sur un point précis. Je voudrais savoir quel point et quel était le taux de participation, quelle était la hauteur de cette participation, si j'ai bien compris, en ce qui concerne CRESCO et la région. C'était une première question.

La deuxième question concerne le budget, c'est-à-dire l'épargne nette de 6 millions. Je rejoins un peu mes collègues de l'opposition pour savoir effectivement quel était votre projet d'investissement et, notamment, plus précisément, sur la tarification, parce que nous sommes sensibles à ce principe. Les Saint-Mandéens méritent un cadre de vie. Ce cadre de vie, à mon sens, n'est pas en affaires. Ce n'est pas un commerce. Je pense que cela pourrait être une idée d'étudier une tarification plus intelligente, plus juste pour les Saint-Mandéens, d'accès à la culture et aux différentes qualités de sport ou d'autres choses.

Voilà, c'était bref et concis, mes deux premières questions. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, cher collègue. Je vais vous répondre, parallèlement, aussi, brièvement et avec concision. Je laisserai Marc Medina compléter bien entendu.

Sur les projets d'investissement, je pense que ce n'est pas tout à fait l'objet du compte administratif mais, bien entendu, nous aurons l'occasion d'en reparler lors de plusieurs Conseils municipaux à venir, mais surtout en commission municipale et dans la mandature. Soyez assurés que ces projets seront partagés et débattus et que des investissements seront réalisés pour les Saint-Mandéens, parce que nous avons autant à cœur que vous que le cadre de vie et la qualité de vie à Saint-Mandé soient respectés, préservés et améliorés le plus possible durant cette mandature. C'est une évidence. J'ai bien entendu les attentes des Saint-Mandéens durant ces derniers mois. Je ne suis ni sourd ni aveugle. Je sais bien les points de préoccupation. Il s'agit de poursuivre le travail qui a été fait et d'améliorer là où il peut l'être.

Sur la participation de la région à CRESCO, je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi si c'était bien ça le sens de votre question. La région n'est pas financeur de CRESCO. Il y a eu le territoire, la métropole du Grand Paris et les aménageurs, mais il n'y a pas eu de subvention versée directement par la région en tant que collectivité territoriale.

Pour le reste, je vais céder la parole à mon collègue Marc Medina s'il souhaite apporter des compléments.

**M. MEDINA** : Merci, Monsieur le Maire. C'était juste par rapport à une question, une remarque plutôt, de Madame Touati sur le logement, puisque j'ai les chiffres des surcharges foncières versées ces dernières années, qui s'élèvent à 6,5 millions. C'est vrai qu'en 2019, du fait du retard de certains programmes, nous avons versé très peu de surcharge foncière. Mais, en 2020, 2021 et 2022, nous repartons sur des rythmes assez élevés, puisqu'en 2020, 1 438 000 prévus ; 2021, 1,82 million ; 2022, 657. Donc, au total, on va friser les 10 millions de surcharge foncière en quelques années. Voilà les compléments. C'est vrai que pour ce qui concerne le logement, c'est plutôt en investissement que la ville peut être utile. C'est vrai qu'en fonctionnement, c'est tout à fait dérisoire, bien sûr, mais les montants des surcharges foncières représentent une enveloppe d'environ 10 millions d'euros sur ces quelques années.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, mon cher collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je m'aperçois, Madame Touati, que je n'ai pas répondu à votre question sur Q-Park. Sur le rapport d'activité, il est bien arrivé sur 2019. Il est arrivé tardivement, mais nous l'avons. On vous le communiquera, bien entendu, et ce sera de toute façon étudié dans la commission consultative sur les services publics locaux.

Deuxièmement, concernant une partie des recettes, le rattachement à l'année 2019 a été un peu tardif. C'est pour ça que vous n'avez pas constaté dans le document la totalité des recettes, mais elles sont bien rattachées et on leur réclame.

Troisième élément, je crois qu'il vous a été dit, me dit-on, en commission, qu'une nouvelle analyse de la DSP, la délégation de service public, a été demandée à l'administration par la municipalité. Je vous rappelle que c'est un de nos principaux droits face à nos délégataires. C'est le pouvoir de contrôle et d'analyse de la façon dont ils gèrent leurs engagements contractuels, mais également dans la façon dont ils assurent le service. Sachez que nous sommes très vigilants, que nous auditons et contrôlons l'ensemble de nos DSP. Et cela sera fait sur Q-Park.

Si vous avez des questions supplémentaires, je vous propose qu'on en parle à la fin du Conseil, notamment sur les questions de rattachement.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres interventions sur ce compte administratif ? Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas que je souhaite vous quitter, mais la loi m'oblige à quitter la salle, puisque je n'ai pas le droit de voter le compte administratif, dont je ne prends pas part au vote. Je reviendrai à l'issue du vote et je vais céder la parole à Madame Crocheton.

**Mme ETNER** : J'ai juste une question. Est-ce que Monsieur Beaudouin quitte la salle aussi ?

**M. LE MAIRE** : C'est le Maire.

**Mme ETNER** : C'est le Maire actuel ?

**M. LE MAIRE** : Sauf si vous ne voulez vraiment pas qu'il reste.

**Mme ETNER** : Non, c'était une question.

**M. LE MAIRE** : C'est le Maire qui quitte la salle.

**Mme CROCHETON** : Mes chers collègues, je vais mettre aux voix la délibération concernant l'adoption du compte administratif 2019 de la commune. Qui est contre ?

**Mme CULANG** : 0.

**Mme CROCHETON** : Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 2.

**Mme CROCHETON** : Qui est pour ? En fait, vous ne prenez pas part au vote ?

**Mme CULANG** : Donc il y a 4.

**Mme CROCHETON** : 4 plus 3 ne prennent pas part au vote. C'est ça ?

**Mme CULANG** : Donc 26.

**Mme CROCHETON** : 25. Merci.

*M. le Maire est sorti de la séance au moment du vote. Mme Florence CROCHETON a été élue président de séance.*

*M. le Maire est revenu en séance, Mme Florence CROCHETON lui a fait part des résultats du vote sur le Compte Administratif 2019 de la Commune.*

**Mme CROCHETON** : Monsieur le Maire, le compte administratif a été voté avec 25 voix pour, 2 contre et 7 ne prennent pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Alonso ?

**M. ALONSO** : Il n'y a pas eu 2 contre, Madame Crocheton. Il y a eu 2 abstentions.

**Mme CROCHETON** : 2 abstentions, oui, pardon.

**M. LE MAIRE** : Pour l'enregistrement, je vous laisse redire le résultat.

**Mme CROCHETON** : 25 pour, 2 abstentions et 7 ne prennent pas part au vote. Pardon.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Merci, mes chers collègues, et merci pour ce vote.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pour permettre aux Conseillers municipaux de procéder au vote. Le conseil municipal élit un président de séance.

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité après constat de l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, le compte administratif 2019 comme suit :

**Ne prennent pas part au vote** : Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION.

**Contre : 0**

**Abstentions : 2** M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

**Pour : 25** Mme Florence CROCHETON, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, Mme Joëlle AICH, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET.

*M. Julien WEIL est sorti de la séance au moment du vote. Mme Florence CROCHETON a été élue président de séance.*

*M. le Maire est revenu en séance, Mme Florence CROCHETON lui a fait part des résultats du vote sur le Compte Administratif 2019 de la Commune.*

### **3. Bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2019 :**

**M. MEDINA** : Le bilan des acquisitions et cessions impactant le patrimoine de la collectivité donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal, en application des dispositions des articles L 2411-1 à L 2411-19 du CGCT. Ce bilan annuel est également annexé au compte administratif de la commune.

Il est rappelé que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

La Ville n'a procédé à aucune acquisition ni cession en 2019.

Bilan des acquisitions de biens immobiliers en 2019 :

Aucune acquisition

Bilan des cessions de biens immobiliers en 2019 :

Aucune cession

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des interventions ? Non. Dans ce cas, je vais passer cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ?

**Mme CULANG** : 35.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2019.

**4. Actualisation des tarifs de la discipline théâtre dispensée au conservatoire Robert Lamoureux :**

**M. LE MAIRE** : Dans le cadre de la réflexion menée en vue de l'écriture du projet d'établissement du Conservatoire Robert Lamoureux et du centre de Musiques actuelles Pierre Grach, il s'est avéré nécessaire de réviser le cursus de l'enseignement du théâtre afin d'améliorer l'offre pédagogique de cette discipline.

En effet, l'enseignement du théâtre doit suivre l'évolution des acquis de l'enfant, être au plus près de ce qu'il est en capacité d'intégrer, d'apprendre, de comprendre en fonction de son âge. C'est pourquoi, nous proposons une modification de ce cursus et par conséquent une actualisation des tarifs de cet enseignement, indiqués au tableau joint.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation des tarifs de la discipline théâtre dispensée au Conservatoire Robert Lamoureux, telle que présentée en annexe.

Tarifs Actuels

<b>Théâtre</b>	Commune de Saint-Mandé	Hors commune
<b>5 ans / Grande section</b> Eveil en scène Durée de cours : 0h45	<b>224</b>	<b>521</b>

<b>6 ans / CP</b> Forfais comprenant : - éveil en scène - ateliers de Découverte Durée de cours : 1h45	<b>304</b>	<b>704</b>
<b>Enfants 7/10 ans</b> Durée de cours : 1h30	<b>263</b>	<b>704</b>
<b>Pré-ados 11/13 ans ou Ados 14/16 ans</b> Durée de cours : 2h	<b>304</b>	<b>704</b>
<b>Adultes</b> Durée de cours : 2h30	<b>352</b>	<b>704</b>

### Cursus et tarifs 2020-21

<b>Théâtre</b>	Commune de Saint-Mandé	Hors commune
<b>Pré éveil 1</b> (5 ans à 6 ans - Grande section à CP) Théâtre ludique: 30 mn	<b>76</b>	<b>704</b>
<b>Pré éveil 2</b> (6 ans à 8 ans - CP à CE2) Découverte du Théâtre: 45 mn	<b>114</b>	
<b>Éveil</b> (8 à 12 ans) 1h30	<b>228</b>	
<b>Initiation</b> (13 à 15 ans) 2h	<b>304</b>	
<b>Formation Hors Cursus</b>		
<b>Formation</b> (A partir de 16 ans) 2h	<b>304</b>	
<b>Formation Adultes</b> (A partir de 18 ans) 2h30	<b>352</b>	

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame Touati ?

**Mme TOUATI** : J'ai bien compris les objectifs de cette nouvelle grille. Ce n'est pas le problème. En commission, j'avais demandé si ça représentait une augmentation ou pas par rapport aux tarifs actuels. Je n'ai pas eu de réponse sur ce point en commission. Est-ce qu'il y en a une ?



**M. LE MAIRE :** Je vais vous répondre tout de suite. Sur la totalité, cela représente une diminution. En fait, c'était davantage un rééquilibrage à la baisse pour ne pas pénaliser les classes d'âge, notamment les plus jeunes. Si je prends les tarifs actuels, avant ce vote, le théâtre pour les cinq ans, par exemple, s'élevait à 224 euros. Après réévaluation des tarifs, nous serons sur le cursus cinq ou six ans qui s'élèvera à 76 euros. *Idem* sur les six ans, où on était à 304 et qui passeront à 114 euros. A partir de 11-13 ans, la pédagogie est un petit peu changée, parce qu'on passe sur la tranche 8-12, 13-15 et 16 ans et plus. Là, on reste à 304 euros. Pour être tout à fait précis, nous avons, sur un effectif 2019-2020 de 81 personnes, 22 178 euros. Avec les nouveaux tarifs, lorsqu'ils seront votés, nous aurons, sur un effectif de 95 personnes, 18 710 euros. De ce fait, vous avez une évolution à la baisse de ces recettes liées aux tarifs. J'espère avoir répondu à votre question.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Dans ce cas, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**Mme CULANG :** 0.

**M. LE MAIRE :** Qui s'abstient ?

**Mme CULANG :** 9 s'abstiennent. C'est ça ?

**M. LE MAIRE :** Qui est pour ?

**Mme CULANG :** 26.

**M. LE MAIRE :** Merci, mes chers collègues. Quoi ? 27 pour.

**Mme CULANG :** 27 pour.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité l'actualisation des tarifs de la discipline théâtre dispensée au Conservatoire Robert Lamoureux comme suit :

**Contre : 0**

**Abstention : 8** Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Geneviève TOUATI.

**Pour : 27** M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, Mme Joëlle AICH, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Luc ALONSO.

## **5. Création des tarifs pour la saison 2020-2021 :**

**M. LE MAIRE :** Les orientations de diversification des initiatives culturelles et artistiques ainsi que d'ouverture à un public plus large s'affirment dans l'organisation de la saison culturelle 2020-2021.

Ces orientations se déclinent autour des axes suivants :

- L'émergence, la création théâtrale
- L'offre jeune public

-Les versions originales en théâtre et cinéma

Il est donc proposé la politique tarifaire suivante :

## 1) Les tarifs

- Améliorer la lisibilité tarifaire
- Articuler les tarifs autour de 3 catégories en lien avec la nature des spectacles :
  - Spectacles « Tête d'affiche » (**Catégorie A**)
  - Spectacles « Tout public » (**Catégorie B**)
  - Spectacle « Jeune public » « Création » « Brunch Lyrique » (**Catégorie C**)

La grille tarifaire se déclinerait donc ainsi :

	<b>Tarif A (Spectacle Tête d'affiche)</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C (Création, Jeune public, Brunch lyrique, Théâtre en anglais)</b>	<b>Tarif Cinéma (Séance de cinéma exclusivement en V.O)</b>
<i>Plein Tarif</i>	25 €	20 €	15 €	5 €
<i>Tarif réduit</i>	18 €	15 €	11 €	

## 2) Les abonnements

A ce jour, il existe la possibilité, pour le public, d'acquérir un *Pass culture* pour des spectacles choisis à l'avance.

Cet abonnement donne droit à des tarifs réduits sur les spectacles déterminés par l'utilisateur. Ce dispositif étant par ailleurs un dispositif d'état à destination d'un public jeune, il est souhaitable, pour éviter toute confusion, de modifier son appellation.

Il est proposé pour la saison prochaine 3 formules afin d'inciter le public à découvrir de nouvelles propositions artistiques, d'éveiller la curiosité.

Outre cette ambition incitative, l'abonnement permet :

- Une réservation possible à l'avance permettant d'anticiper sur les entrées
- Des formules attractives
- Une fidélisation des publics

3 abonnements sont proposés :

- 1) Abonnement *Pluriel* : permet la pré-vente de 3 places de spectacles. Le prix de chaque place sera de 15 €. Dans ce cas, 1 place d'un spectacle de tarif C est offerte.
- 2) Abonnement *Emergence*. Permet la pré-vente de tous les spectacles de création au prix de 10 €. 1 place est alors offerte pour un spectacle de tarif B.
- 3) Abonnement *V.O.* Permet le pré-achat de 3 spectacles en anglais. Le prix de chaque place est de 10 €. 1 séance de ciné V.O. sera alors offerte.

### **3) Les conditions d'attribution du tarif réduit**

Le tarif réduit s'applique aux étudiants, moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, détenteurs de la carte famille nombreuse et personnes de + 60 ans.

Aujourd'hui, il est proposé d'élargir le tarif réduit :

- Au personnel communal
- Aux professionnels du spectacle vivant, sur réservation préalable, afin d'assurer le rayonnement de la programmation de la Ville de Saint Mandé.

Les tarifs des spectacles sont établis pour l'ensemble des manifestations de la saison 2020-2021 et par type de spectacle, comme suit :

Saison 2020-2021	Cession	Catégorie Tarifs
Samedi 26 Septembre 2020 Ouverture de Saison	5 000,00 €	Entrée libre
Vendredi 2 Octobre 19h Labo des voix	- €	Entrée libre
Samedi 3 Octobre Jeune Public Prélude en bleu	1 924,00 €	Tarif C
Mardi 6 octobre Théâtre contemporain Une Vie	8 900,00 €	Tarif A
Samedi 10 Octobre Vox Corsica	4 000,00 €	Tarif B
Dimanche 11 Octobre Théâtre en anglais Big Funk Theater	3 500,00 €	Tarif C
Jeudi 15 Octobre Conférence Toute l'histoire de la peinture en moins de 2 heures	5 500,00 €	Tarif B
Jeudi 5 novembre 2020 Exposition Carnets de voyages	350,00 €	Entrée libre
Vendredi 6 novembre 19h Labo des voix	- €	Entrée libre
Samedi 7 Novembre Mois du Film documentaire	250,00 €	Entrée libre
Dimanche 8 Novembre 2020 Musique de chambre Echappées romantiques Arthémus	3 000,00 €	Tarif C

Mardi 10 Novembre 2020 Théâtre contemporain « La Machine de Turing »	8 440,00 €	Tarif A
Samedi 14 Novembre Théâtre contemporain Tea Time	4 340,00 €	Tarif C
Du Vendredi 20 au 22 Novembre Festival Musique Jazz Classique	18 000,00 €	Hors billetterie
Samedi 28 novembre Cycle ciné du monde: Japon	750,00 €	Tarif Cinéma
Mercredi 2 et Jeudi 3 décembre Création: Quand j'avais 5 ans je m'ai tué	5 000,00 €	Tarif C
Vendredi 4 décembre 19h Labo des voix	- €	Entrée libre
Mardi 8 Décembre 2020 Théâtre contemporain La souricière	12 900,00 €	Tarif A
Dimanche 13 Décembre 2020 Concert de Noël Chœur Phronesis & Orch.Coruscant	5 300,00 €	Tarif C
Jeudi 7 Janvier Exposition Femmes du monde	350,00 €	Entrée libre
Vendredi 8 Janvier Labo des Voix	- €	Entrée libre
Dimanche 10 Janvier Théâtre en anglais Big Funk Theater	3 500,00 €	Tarif C
Jeudi 14 janvier Théâtre de Création Irruption	4 600,00 €	Tarif C
Samedi 16 Janvier Cycle Ciné Grand Nord	650,00 €	Tarif Cinéma
Samedi 6 février 2021 Jeune public Les nuits polaires	3 000 €	Tarif C
Dimanche 7 février 2021 Musique de chambre Carnets de voyages Quatuor Ludwig	5 500,00 €	Tarif C
Vendredi 12 Février Labo des voix	- €	Entrée libre
Mercredi 3 Mars Jeune public le Grand Voyage d'Annabelle	3 600,00 €	Tarif C
Jeudi 4 mars Vernissage exposition	350,00 €	Entrée libre
Dimanche 14 mars Ciné Brunch Grand Nord	650,00 €	Tarif Cinéma
Mardi 23 Mars Suzanne	10 000 €	Tarif A
Samedi 27 Mars Jeune public Haroun et la mer des histoires	1 948,00 €	Tarif C
Jeudi 1er Avril Théâtre de répertoire L'ingénu	2 500,00 €	Tarif B
Vendredi 2 avril Labo des voix	- €	Entrée libre
Samedi 3 Avril Danse Nonna don't cry	1 100 €	Entrée libre
Mardi 6 avril Humour Alex Vizorek T. 2	10 500,00 €	Tarif A
Dimanche 11 Avril Théâtre en anglais Big Funk Theater	3 500,00 €	Tarif C

Jeudi 15 Avril Théâtre de Création Candide	5 500,00 €	Tarif C
Jeudi 6 mai Vernissage exposition	350,00 €	Entrée libre
Vendredi 7 mai Labo des voix	- €	Entrée libre
Samedi 22 Mai Cycle Ciné Indien	750,00 €	5 €
Samedi 29 Mai Jeune public Verte	6 277 €	Tarif C
Samedi 5 Juin Jeune public Le Petit Roi	1 870 €	Tarif Cinéma
Samedi 12 Juin Labo des voix	- €	Entrée libre
Dimanche 13 Juin Brunch lyrique Mathieu Salama	2 000,00 €	Tarif C
Samedi 19 Juin Ciné musical	750,00 €	Tarif Cinéma
Lundi 21 juin Fête de la musique By One	7 107,00 €	Entrée libre

Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame Etner ?

**Mme ETNER :** J'avais demandé en commission s'il y avait des gratuités qui étaient accordées. On m'a répondu que c'était uniquement pour les promoteurs, les gens qui tournaient pour faire des spectacles. Moi, ça ne me dérangerait pas que des adjoints ou des élus puissent avoir accès gratuitement au spectacle. Ce n'est pas le sens de mon intervention. C'était juste que je demandais de la transparence et je demandais que cette information qu'il n'y a pas de gratuité du tout pour les élus, mais uniquement pour les promoteurs, soit inscrite à cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question des promoteurs. Qu'est-ce que vous appelez... ?

**Mme ETNER :** Les gens qui font la promotion de spectacles et qui tournent, apparemment, ont le droit de voir les spectacles gratuitement. Je ne sais pas, j'appelle ça promoteurs, mais c'est des gens du spectacle. Producteurs, pardon. Je suis un peu fatiguée. Les producteurs et tous les gens qui tournent autour du spectacle. Et on m'a dit que les élus n'avaient pas de gratuité. Je voudrais juste que, par souci de transparence, ce soit indiqué.

**M. LE MAIRE :** La transparence, c'est notre affaire. Je vais vous dire tout à fait ce qu'il en est.

C'est connu, mais vous venez d'arriver dans le Conseil, donc vous ne pouviez pas le savoir. En ce qui concerne la question des places qui sont données par les tourneurs ou les producteurs, ça ne relève plus de nous. Notre fonctionnement, c'est qu'on achète un spectacle. On a donc une licence de programmation de spectacle. On achète le spectacle. Ensuite, on met en place une billetterie, au sein de la ville, qui est la nôtre. Ça, c'est notre mode de fonction, c'est-à-dire qu'on décide de tarifs. C'est l'intérêt d'un service public, c'est que ces tarifs ne sont pas corrélés à ce que l'on paierait dans une salle parisienne, parce qu'ils sont justement beaucoup plus attractifs et permettent à un plus grand nombre d'assister à ces spectacles. Ensuite, la production, ça ne nous regarde pas. Dans la mesure où ils ont payé, enfin, qu'on les paye et qu'ils ont ce pouvoir d'inviter, on réserve toujours quelques places, parfois pas, parfois dix. Ça, c'est toujours les invités production. C'est courant dans le monde du spectacle et ça ne nous regarde pas.

En ce qui concerne les élus, de tout temps, et je leur ai dit à l'occasion de la rentrée prochaine pour la saison culturelle, mais je le dis dès maintenant, c'est tout à fait transparent, la règle qu'on a admise entre nous depuis toujours, c'est que chaque élu du Conseil municipal a le droit, pour les spectacles, à une invitation. Chaque élu du Conseil municipal bénéficie donc d'une invitation pour le spectacle, pour plusieurs raisons, d'une part, parce que cela fait aussi partie du mandat de l'élu d'être présent sur les manifestations et que si, à chaque fois, ils doivent régler la place, cela peut faire aussi un petit peu cher. Il ne faut pas que ce soit dissuasif. Deuxièmement, je trouve que c'est aussi un moyen de compenser ou de gratifier le travail et l'engagement des élus. Et je ne crois pas qu'on pénalise beaucoup de monde. En revanche, lors des spectacles où on sait qu'on va être complet bien à l'avance, là, il n'y a pas de priorité pour les élus. De toute façon, il n'y a pas de siège réservé. Mais ils formulent une demande. Donc, à chaque spectacle, on vous proposera de réserver, si vous souhaitez, une invitation. Mais lorsqu'il y a des spectacles à grande affluence, les Saint-Mandéens sont prioritaires et il n'y a pas d'invitation.

J'espère avoir répondu à votre question. Oui, Madame Touati ?

**Mme TOUATI** : Une observation sur ces tarifs. Je m'étonne quand même du montant des tarifs prévus pour les associations saint-mandéennes par rapport à ce qui est partenaires, du simple au double. Entre autres, il y a des associations culturelles, des petites associations, sur Saint-Mandé, qui font un travail remarquable. Est-ce qu'on va leur facturer des sommes comme ça si, par hasard, elles avaient besoin de l'auditorium ou... ?

**M. LE MAIRE** : Pardon, Geneviève, je pense que vous vous trompez de point. Là, on est sur les tarifs de la saison culturelle et pas sur les tarifs de CRESCO.

**Mme TOUATI** : Oui, j'étais sur les tarifs de la salle. Excusez-moi.

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie. Je l'ai noté. Comme ça, on vous répondra sur le point suivant. Mes chers collègues, je passe cette délibération aux voix. Qui est contre ? Pardon, excusez-moi, je ne vous ai pas vu. Vous avez une question, Monsieur de La Servière.

**M. de LA SERVIÈRE** : Pourquoi ne pas baisser ces tarifs, parce qu'effectivement, cela pourrait être intéressant et remplir plus les salles ?

**M. LE MAIRE** : Merci pour cette intervention.

La première chose, c'est qu'on n'a pas de difficulté à remplir les salles, puisque les salles sont complètes tout le temps. Il n'y a pas de salle vide. On n'est pas dans cette logique-là. Les Saint-Mandéens se rendent sur les spectacles proposés par la ville.

Deuxièmement, si vous faites le rapport entre le coût et les recettes liées à la programmation culturelle, l'équilibre n'existe pas. De toute façon, la culture n'est jamais équilibrée. Si les collectivités ou l'Etat ne finançaient pas, malheureusement, il n'y aurait pas de culture. C'est notre rôle aussi de le faire. Nous pratiquons des tarifs bas, relativement bas, qui ne sont de toute façon pas du fait du prince. On regarde ce qui se fait ailleurs. On regarde en fonction de la qualité du spectacle qui est fait. Nos tarifs sont tout à fait dans la moyenne, voire plutôt bas d'ailleurs.

Deuxièmement, il y a des tarifs pour les personnes en situation de difficulté, les minima sociaux, etc. De toute façon, il y a aussi un regard sur les personnes qui peuvent être en situation de difficulté.

Troisièmement, on a mis en place, durant la mandature précédente, un pass culture qui permet de bénéficier de tarifs préférentiels, avec l'acquisition de ce pass, sur des spectacles. Cela baisse donc encore le coût des spectacles.

Pour ce qui est des prix, mais c'est mon point de vue, je suis contre la gratuité, pour la culture notamment, parce que ça fait mourir la culture de la rendre gratuite tout le temps. Je pense qu'il est très important, quand on sait le travail qui est derrière, qu'il y ait un coût, même modique, mais la gratuité n'est pas forcément une bonne chose, loin s'en faut, notamment pour ce qui est de la culture.

S'il n'y a pas d'autres interventions, mes chers collègues, je passe cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ?

**Mme CULANG** : 35.

**M. LE MAIRE** : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les tarifs de la saison 2020-2021.

#### **6. Modification des tarifs de location des salles du bâtiment « Cresco » applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020 :**

**M. LE MAIRE** : En décembre 2019, le conseil municipal a voté des tarifs de location pour l'utilisation des différents espaces de Cresco, bâtiment sis 4 avenue Pasteur à Saint Mandé.

Après quelques mois d'utilisation et d'observation des usages, il convient d'apporter à cette première grille tarifaire, en application depuis janvier 2020, des tarifs supplémentaires.

En premier lieu, il vous est proposé d'ajouter une grille de tarifs partenaires ; il s'agit principalement des institutions situées à proximité du site (IGN, Météo France, Géoroom) avec lesquelles il est envisagé de développer des actions communes autour des sciences. Mais il peut également s'agir d'Ubisoft, avec lesquels nous souhaitons développer des actions en direction de la jeunesse (Vidéo concert, par exemple).

En second lieu, il apparaît pertinent d'ajouter une grille de tarifs horaires pour les salles d'activités hors auditorium, espaces du rez-de-chaussée et rooftop.

En effet, certaines entreprises, associations... n'ont parfois besoin d'un espace que pour une heure ; les tarifs seront ainsi au plus près de la réalité.

J'ai noté, Geneviève, votre intervention. Si vous souhaitez la compléter, Madame Touati... ?

**Mme TOUATI** : Je ne vais pas reprendre. Vous avez compris ce que j'avais dit. Je me suis trompée parce que j'étais justement en train de voir un mail que m'a adressé une association de Saint-Mandé à propos des tarifs, qui demandait quels étaient les coûts en cas de location horaire ou en soirée. Est-ce que ça équivalait à un tarif journalier, auquel cas c'était absolument exorbitant ou non ? En tout état de cause, ma première observation, c'est que je ne comprends pas qu'on aille du simple au double, au détriment des associations saint-mandéennes, qui ont de petits budgets, qui font des choses souvent remarquables.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Touati. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Madame Etner ?

**Mme ETNER** : Toujours une intervention sur la transparence. Nous allons voter pour, mais on voudrait que les tarifs des salles soient mis en ligne sur le site internet de la ville. Cette demande vaut pour ce qu'on va voter là, pour le CRESCO, et pour tous les tarifs.

Par ailleurs, on nous a expliqué en commission qu'il était impossible de louer une salle pour un anniversaire ou un évènement privé. Je voudrais que vous nous confirmiez ce point. Je trouve ça dommage, personnellement, que les Saint-Mandéens ne puissent pas, à titre personnel, louer des salles, même au CRESCO.

**M. LE MAIRE** : Sur la question de la transparence, les tarifs sont de toute façon publics, publiés. Pour ce qui est du conservatoire, ils sont sur le site internet chaque année. Ou alors il y a des oublis et on regardera que tous les tarifs le soient. Mais pour que les Saint-Mandéens puissent prendre connaissance des tarifs, si je prends l'exemple du centre sportif, de la piscine, les tarifs sont en ligne. Les tarifs du conservatoire le sont. Pour ce qui est de la location des salles, bien entendu, ils seront publiés, soyez en assurée.

Sur la location aux associations, Madame Besnard, vous voulez dire un mot ?

**Mme BESNARD** : Madame Etner, j'étais présente en commission. Je reprends votre dernier point. En fait, ce qui a été dit en commission, c'est qu'il n'était pas possible, à CRESCO, pour des particuliers, de réserver par exemple l'auditorium ou quelque chose comme ça, pour des fins, comme vous dites, d'anniversaire, de mariage, etc. Mais il est possible, c'est ce qui vous a été répondu aussi, de réserver d'autres salles sur la commune pour ce genre de chose. Mais, là, on a parlé de CRESCO.

**M. LE MAIRE** : Je pense que vous l'aviez compris, mais dans la ville, les salles, que ce soit Cochereau, que ce soit la salle Jean-Paul Goude, la salle des conférences ou d'autres sont tout à fait à disposition pour des évènements d'ordre privé. Les Saint-Mandéens le savent puisqu'ils ont recours à cette possibilité.

Sur CRESCO, c'est un établissement qui est dédié vraiment aux associations. C'est vrai qu'il y a peu de salles, au sein de CRESCO, qui seraient tout à fait propices pour des évènements d'ordre privé.

Mes chers collègues, je vais passer cette délibération aux voix. Qui est contre ? Pardon. Ça veut dire contre, Geneviève ? Donc qui est contre ? 1. Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Très bien. On reprend. Qui est contre ?

**Mme CULANG** : Qui est contre ? 1.

**M. LE MAIRE** : Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 3. C'est bien ça ?

**M. LE MAIRE** : Levez bien la main. Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 3.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ?

**Mme CULANG** : 32. C'est ça ? 31, oui, tout à fait.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Merci, mes chers collègues. L'ordre du jour de ce Conseil, pour les délibérations, est terminé.



Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité les tarifs de locations supplémentaires des salles du bâtiment CRESCO applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020 comme suit :

**Contre : 1**                    *Mme Geneviève TOUATI*

**Abstention : 3**            Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE,  
Mme Marie-France DUSSION.

**Pour : 31**                    *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, Mme Joëlle AICH, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, M. Luc ALONSO.*

#### **7. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Sur présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des décisions :

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Sté JUBI, ELIDIXIR (20/01 - 26/01/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "LA PASSERELLE" (21/01/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "SMLH" (22/01/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Syndicat de copropriété du 128 rue de la République (24/03/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Sté Lucienne et Narcisse (27/01 au 02/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet ARAGO (04/03/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Eva ZELMANOVITCH (09/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet EXCOGIM (12/05/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle communale au profit de l'association artistique de la Préfecture de Police, présidée par Monsieur Jean-Pierre Demeurs (16/11 au 1er/12/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association LA CHARPENTE (26/03 au 17/04/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et LIONS CLUB (07/03/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association des retraités du CREDIT AGRICOLE SA (11/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Djamila YATAGHANE (08/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association CORDOBA (05/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association UNAF (22/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Laurie REBIBO (09/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association UNION FEDERALE (15/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Alice CAMBAZARD (01/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Monsieur Jean-Paul HANOCQ (22/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Catherine LEPRIVIER (15/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "SECAS" (08/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "SMLH" (15/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "SOKOL" (29/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'Amicale des pêcheurs du bois de Vincennes (22/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "ABBSM" (23/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et M. Simon BERNARD Sté APIMAB (03/02 au 09/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et M. Raphaël LEVEQUE Sté LE PETIT MARCHÉ RESPONSABLE (10/02 au 16/02/20)

Portant approbation d'une convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "Rêves" (13/06/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de matériel au profit de l'association "Rêves" (13/06/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle communale au profit de l'association "Rêves" (13/06/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet NEXITI (28/04/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition des structures sportives au profit du Centre de Secours de Vincennes (01/03 au 05/07/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet FONCIA GAUTHIER IMMOBILIER (23/04/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet BONNEFOND et ASSOCIES (27/04/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet QUENOT (13/05/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et M. Laurent LOPEZ Sté ABY GARDNER - CELY D'ESCO (17/02 au 23/02/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Mme Josephine YABA Sté AYJ (24/02 au 01/03/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et M. Emmanuel FERRAND Sté SOLTITA et DAGARAA (02/03 au 08/03/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de matériel au profit de l'Institut Val Mandé (06 au 13/03/20)

Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Looking for Beethoven" (10/03/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Eveline BESNARD (12/06/20) – **ANNULE POUR COVID 19**

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Madame Jacqueline REY (26 et 27/12/20)

Portant versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de Mme Ketty Lawson Drakey dans le cadre du dispositif "Pass ton permis à Saint-Mandé" Mme LAWSON DRAKEY

Portant création d'une régie mixte d'avances et de recettes auprès de Cresco

Portant création d'une régie mixte d'avances et de recettes auprès de la Ludothèque de la Maison de la Famille de la ville de Saint-Mandé (RM322)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et SAS REFERENCE (18/05 au 22/05/20)

Portant approbation d'une convention de domiciliation d'un siège social à une association "B'NAI B'Rith de France - Loge Léon Poliakov"

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Mme Guénaëlle DEBARNOT Sté ETOFFES&SILHOUETTES, MME WEISS, DE FIL ET DE PERLES (25/05 au 31/05/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Mme Marie-Joseph KENFACK Sté FASHIONS-ADDICT.COM (01/06 au 07/06/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Mme Hélène GARCIA-DUTHILLEUL Sté HD CREATIONS (08/06 au 14/06/20)

Portant création d'une régie mixte de recettes et d'avances auprès des Relations Publiques et de la communication

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Mme Guillemette KASPI Sté ORIMONO CREATIONS (15/06 au 21/06/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et M. Nicolas PERMEZEL Sté DIVERZ&VERRIER, BAGAKI, KIMONO RIKIKI (22/06 au 28/06/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et M. Laurent LOPEZ Sté ABY GARDNER, LA CASE D'ESTELLE (29/06 au 05/07/20)

Portant approbation de l'avenant N°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Saint-Mandé et de l'association "Les Petits Castors"

Portant fixation de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école maternelle Notre Dame pour l'année scolaire 2019-2020

Portant réalisation d'un emprunt de 2 800 000 € auprès du CA destiné au financement des investissements 2020 au budget principal de la Ville

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de matériel à Mme Nathalie MONHEE

Portant création d'une régie mixte et d'avance au sein de l'accueil unique de la ville de Saint-Mandé

Portant fixation de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves de Saint-Mandé fréquentant l'Ecole Ohel Barouch à Vincennes pour l'année scolaire 2019-2020

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Mme Sandrine DIAZ Sté LES BIJOUX DE SANDRINE, SIANE, MADEMOIS'AILES L COUTURE (06/07 au 12/07/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un local commercial dans le cadre de la création d'une boutique éphémère entre la ville de Saint-Mandé et Mme Evelyne TIERCELIN (13/07 au 19/07/20)

Portant approbation de l'attribution d'une subvention à l'association des "Concerts Saint-Mandéens"

Portant approbation de la convention de mise à disposition des structures sportives au profit des établissements scolaires "Ecole Notre Dame" (03/07 au 10/07/20)

Portant approbation d'une convention de mise à disposition de la Maison Rolland Boitelle entre la ville de Saint-Mandé et l'association "La Passerelle" (03.07.20)

Portant approbation des conventions de prestations extérieures pour les ateliers de l'Interval de la ville de Saint-Mandé pour la saison 2019-2020

Portant approbation de la convention de mise à disposition des structures sportives au profit des établissements scolaires "Ecole Notre Dame" (03/07/20)

Je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de la liste des décisions qui vous a été communiquée en point sept. Je vous ferai l'économie de ne pas lire la totalité. Vous en avez connaissance et vous l'aviez dans le rapport. Oui, Madame Touati ?

**Mme TOUATI** : Juste une question. J'ai vu, parmi ces décisions, deux relatives à la fixation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les Saint-Mandéens qui fréquentent l'école maternelle Notre-Dame ou encore l'école Ohel Barouch à Saint-Mandé. Ça n'avait pas été voté en Conseil municipal ? Les tarifs ? Je croyais qu'on les avait votés.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, d'habitude, ces subventions font l'objet d'un vote en Conseil municipal. Mais au regard du contexte sanitaire, l'ordonnance sur l'état d'urgence nous permettait, pour des raisons évidentes, puisqu'il fallait qu'on leur verse les subventions pour qu'ils puissent fonctionner pour la rentrée prochaine notamment, qu'on leur verse dans un cadre exorbitant de droit commun, c'est-à-dire par le biais de cette délibération, sans passer par un vote en Conseil municipal. Mais pour les années suivantes, dès lors qu'on reviendra dans le cadre légal de droit commun, on repassera ces subventions en Conseil municipal.

Oui, Madame Etner ?

**Mme ETNER** : J'avais la même question de transparence. Vous n'avez pas mis les montants à côté de chaque attribution de salle. C'est une prise d'acte. J'ai bien noté qu'on ne vote pas. Mais j'ai la même demande d'avoir les montants en face de chacune de ces lignes.

**M. LE MAIRE** : D'un point de vue purement formel, les montants ne sont pas intégrés sur cette délibération qui vous donne le détail des décisions prises. Pour les locations de salles, c'est l'allocation des tarifs. Donc vous avez les tarifs. Si vous avez des questions précises ou des cas concrets, je vous invite à solliciter la Direction générale des services pour leur poser une question, si vous souhaitez avoir connaissance des montants qui sont en face de ces décisions.

#### **8. Vœu : Appel à l'Etat pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics en Ile de France :**

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, le point suivant appelle deux points supplémentaires. Pour les nouveaux collègues, dans le cadre d'un Conseil municipal et de cette vie démocratique locale, en plus des délibérations qui sont votées, il y a, tel que le prévoit notre règlement intérieur, la possibilité de déposer, dans des conditions stipulées par notre règlement intérieur, ce que l'on appelle des vœux. Je vous rappelle que ces vœux ont une valeur, pas symbolique, mais presque, c'est-à-dire qu'ils n'engagent pas la commune. C'est essentiellement ou souvent sur des sujets d'ordre soit politique, soit national, soit beaucoup plus général que le simple cadre local et permettent de faire remonter une situation ou d'émettre un vœu, en l'occurrence, sur un sujet bien particulier dans lequel le Conseil municipal souhaiterait faire entendre sa voix. Beaucoup de communes peuvent porter le même vœu en même temps sur un sujet. C'est ce qui est le cas pour nous sur le sauvetage des transports publics en Ile-De-France. Mais ça peut être d'ordre plus général, inscrit dans le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités réuni le 10 juin dernier a adopté à l'unanimité une motion demandant à l'Etat la mise en place d'un plan d'urgence de sauvetage des transports publics en Ile-de-France dont voici l'appel :

*« Monsieur le Président de la République,*

*Face à une crise sanitaire sans précédent qui conduit le pays à affronter une crise économique et sociale majeure, il est urgent que l'Etat puisse adopter un plan de sauvetage des transports du quotidien, à l'image de ceux adoptés pour les secteurs du transport aérien, de l'automobile et de l'aéronautique, et en suivant l'exemple des gouvernements allemands, néerlandais et britanniques.*

*Les pertes de recettes voyageurs liées au confinement, à l'obligation de distanciation physique dans les transports et à la désaffection de ces derniers, de même que les pertes de versement mobilités liées au chômage partiel et à la crise économique, sont estimées à 2,6 milliards d'euros en 2020 (1 milliard d'euros au titre du versement mobilité des entreprises non versé et 1,6 milliard d'euros de pertes de recettes voyageurs), soit près de 26 % de pertes de recettes annuelles.*

*Ce ratio est peu ou prou le même pour toutes les autorités organisatrices de transport en France qui subissent un terrible effet ciseau, ayant été obligées de devoir maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible avec des surcoûts liés aux mesures sanitaires, alors même que les recettes s'effondrent dramatiquement.*

*Malgré la qualité et la prudence de sa gestion financière, soulignée par un récent Rapport de la chambre Régionale des Comptes, Île-de-France Mobilités, qui est un établissement public administratif, ne peut emprunter une telle somme pour financer des dépenses de fonctionnement. Les collectivités qui la dirigent et la subventionnent à hauteur de 10 %, ne*

*disposent pas, quant à elles, de la possibilité légale de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement.*

*Il serait totalement inconcevable et injuste, à nos yeux, de faire payer cette ardoise liée à la crise sanitaire du COVID-19 par les voyageurs, qui devraient en supporter le coût estimé entre 15 et 20 euros de hausse du Navigo mensuel ! Tout comme il aurait été injuste de ne pas rembourser le coût des abonnements des Franciliens qui ne pouvaient emprunter les transports en commun pendant le confinement, mesure prise par l'ensemble des autorités organisatrices en France. Ajoutons qu'une telle décision d'augmentation des tarifs, au-delà de son impact très fort sur le pouvoir d'achat des Franciliens, pèserait également sur les finances des entreprises, puisqu'elles devraient verser à leurs salariés 1,3 milliard d'euros de remboursement employeur, ce qui pèserait fortement sur leurs comptes, et donc sur l'emploi, dans la période de récession que nous traversons. Il n'est pas davantage concevable qu'Île-de-France Mobilités réduise l'offre de transports collectifs ou renonce à honorer ses commandes de matériels roulants indispensables à l'amélioration de la qualité des transports du quotidien, et qui sont si précieuses pour tout le secteur ferroviaire français.*

*Une cessation de paiement d'Île-de-France Mobilités, inéluctable sans nouvelle recette votée par l'Etat dès juillet, menacerait des centaines de milliers d'emplois en France que ce soit chez les opérateurs de transports, chez les constructeurs de matériel roulant et leurs sous-traitants, équipementiers, ainsi que dans les entreprises de travaux publics.*

*Monsieur le Président de la République, vous vous êtes engagé à ce que l'Etat supporte les conséquences si brutales de la crise sanitaire « quoi qu'il en coûte », vous avez insisté sur le caractère écologique de votre plan de relance, et sur la solidarité de l'Etat avec les plus fragiles, c'est pourquoi nous vous demandons instamment de ne pas laisser dans une situation de potentielle cessation de paiement les transports publics franciliens, transports populaires et écologiques, indispensables pour l'exercice du droit de chacun à la mobilité, la reprise de l'activité économique et la lutte contre la pollution. Nous vous demandons à ce titre la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation de nos transports en commun ainsi qu'un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile."*

Le Conseil Municipal souhaite s'associer à cette demande et adopter cet appel.

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, je cède bien volontiers la parole, si certains d'entre vous ont des interventions à formuler. Oui, Monsieur Robin ?

**M. ROBIN** : Tout d'abord, chers collègues, sachez que nous ne sommes pas dupes du caractère un peu politicien de ce vœu, qui ne vise pas à défendre les intérêts des Saint-Mandéens, mais plutôt à préparer de prochaines échéances électorales. Il s'agit donc bien d'une opération politique coordonnée au niveau de la région Ile-de-France, puisque ce même vœu a été présenté dans d'autres Conseils municipaux.

Dans le contexte actuel, nous nous étonnons de l'irresponsabilité de la Présidente de la région et de ceux qui la soutiennent dans cette action, prêts à bloquer nos transports en commun et notamment nos lignes de bus saint-mandéennes 325, 46, 56, 86, si chères aux Saint-Mandéens. Que Madame Péresse en appelle à un Etat tiroir-caisse, c'est tout de même assez cocasse. Ce n'est pas vraiment dans son ADN. Après avoir proposé de rembourser finalement les abonnements aux transports et avoir mis en place de nouvelles offres de tarif réduit en début d'année, Madame Péresse s'étonne des déséquilibres financiers des opérateurs et présente l'addition à l'Etat. Dont acte. Mais qu'en est-il sur le fond du dossier ?

Dans le détail, il y a deux formes de perte pour les opérateurs. Il y a les pertes de recettes et les pertes de fiscalité.

Concernant les pertes de fiscalité, ce qu'on a pu constater, puisqu'on a étudié aussi le dossier, comme vous, c'est que l'Etat joue pleinement son rôle en compensant les régions. L'Etat a déjà compensé 1 milliard aux collectivités, dont 450 millions d'euros pour Ile-de-France Mobilités. Il y a une clause de revoyure qui est par ailleurs prévue à l'automne. Et nous avons appris aujourd'hui qu'un accord venait d'être signé entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour ajouter 180 millions d'euros à cette enveloppe de 450 millions d'euros. L'Etat est donc loin d'abandonner, comme le laisse entendre ce vœu, les transports en commun en Ile-de-France. Mais, effectivement, ce n'est pas un Etat tiroir-caisse qui fait des chèques, comme ça, en blanc, sans du tout réfléchir. Avec sa capacité de trésorerie et cette première compensation, la région Ile-de-France a donc les moyens de payer la RATP et la SNCF. C'est même de sa responsabilité contractuelle de payer un service fait, rendu. Mais contrairement à ce qu'affirme Madame Péresse, l'Etat est bien au rendez-vous. Il agit et les usagers ne seront donc pas les otages de cette manœuvre politique.

Concernant les pertes de recettes, qui sont dues à la diminution du nombre d'usagers, le gouvernement engagera rapidement une concertation avec les autorités organisatrices concernées pour trouver des solutions plus adaptées. Nous en avons eu plusieurs échos, ne serait-ce qu'aujourd'hui, dans le cadre de l'accord qui a été trouvé entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie, cher collègue, pour cette intervention. Je souligne le caractère politique que vous souhaitez prêter à ce vœu ou politicien plutôt, comme vous l'avez dit. Je tiens quand même à vous dire qu'il ne s'agit ni d'échéances électorales ni de quoi que ce soit. Il s'agit quand même d'un manque à gagner de 2,6 milliards d'euros pour les transports publics en Ile-de-France. Mais, surtout, ce vœu est un vœu qui me semble faire, pas consensus, mais l'objet d'un vrai débat et d'une vraie approbation en Ile-de-France, parce que nous ne sommes pas la seule ville à le voter. En plus, il rassemble, puisque je suis en lien avec les différents Maires d'Ile-de-France et pas que les Maires de ma formation politique. Ce vœu a été voté dans des collectivités qui n'ont pas la même couleur politique que la nôtre. Ce n'est pas un vœu ni de Madame Péresse, ni de droite. Il y a des villes de gauche qui ont voté ce vœu. C'est un vœu de Conseil municipal, de citoyens qui souhaitent appeler l'Etat à ses responsabilités et mettre en avant une situation, aujourd'hui, qui est dramatique pour les transports publics en Ile-de-France, mais comme ailleurs. Je n'ai pas pour objectif de vous convaincre particulièrement. Chacun votera selon sa conscience mais, en tout cas, je tenais à rectifier le procès d'intention sur le côté politicien de ce vœu, qui n'en est pas un, puisqu'encore une fois, il a rassemblé des sensibilités bien plus diverses que la seule majorité municipale de Saint-Mandé.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, mes chers collègues ? Oui, Madame Gabrielli ?

**Mme GABRIELLI :** Je voulais dire que nous étions favorables à ce vœu, parce qu'effectivement, je pense que dans le cadre du plan de relance, il est nécessaire de favoriser les transports en commun et que c'est particulièrement important en Ile-de-France et, donc, pas que de l'argent pour l'aéronautique. On sera donc favorable. On votera pour ce vœu.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie, Madame Gabrielli. Je vais, s'il n'y a pas d'autres interventions, passer ce vœu aux voix. Qui est contre ?

**Mme CULANG :** 4.

**M. LE MAIRE :** Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Mme CULANG :** 31.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité le vœu appelant l'Etat pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics en Ile de France et appelle l'Etat à mettre en œuvre :

- un plan d'urgence de compensation des pertes de recettes pour les organismes de transports publics, dont 2,6 milliards d'euros pour Ile de France Mobilités,
- un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation des transports en commun,
- un plan de relance du secteur industriel des transports publics.

**Contre : 4** *Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN.*

**Abstention : 0**

**Pour : 31** *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, Mme Joëlle AICH, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.*

#### **9. Point supplémentaire : vœu opposition liste « Ensemble pour l'alternance à Saint-Mandé :**

**M. ETNER** : Les dernières élections ont été marquées par une très faible participation. Avec une abstention de 59 % au niveau national et 68.25 % à Saint-Mandé, le dernier scrutin affiche le taux de participation le plus faible des récents scrutins municipaux à Saint-Mandé.

Notre groupe ne se résout pas à cette fatalité. Le désintérêt du scrutin est notamment l'expression d'une défiance à l'égard des élus. Il nous faut apporter des réponses de transparence pour tenter de créer le lien entre les élus et la population.

La transparence est une demande forte suite aux différentes affaires qui ont affecté la vie politique française depuis des années. Il existe depuis la loi du 11 octobre 2013, un dispositif national qui a prouvé son efficacité pour répondre aux exigences de transparence des élus. Pour Saint-Mandé, ville de plus de 20 000 habitants, le maire est soumis aux règles légales de transparence et devra faire dans les 2 mois de son élection une déclaration d'intérêts et de patrimoine. Celle-ci sera publiée.

Les obligations légales s'arrêtent là.

C'est pourquoi par souci de transparence, le groupe « Ensemble pour l'Alternance à Saint-Mandé » propose d'élargir cette obligation de transparence à l'ensemble du conseil municipal, en la limitant à une déclaration d'intérêts qui sera publiée sur le site de la ville.

#### **Le conseil municipal de Saint-Mandé émet le vœu suivant :**

Pour prévenir les éventuels conflits d'intérêts, tous les élus du conseil municipal de Saint-Mandé rempliront sous deux mois une déclaration d'intérêts selon le modèle de la HATVP. Ces déclarations seront publiées sur le site internet de la ville de Saint-Mandé.

**M. LE MAIRE** : Il y a un autre vœu et je laisse Madame Etner, qui va présenter ce vœu, prendre la parole pour en donner son contenu.



**Mme ETNER** : Je vous remercie. Mon vœu aussi correspond à une demande qui a déjà été satisfaite dans des villes de votre formation politique. Ce n'est donc pas un vœu En Marche, c'est un vœu de transparence de la vie politique.

Nous partons du constat que le scrutin aux dernières élections a été marqué par une trop forte participation, participation beaucoup plus forte à Saint-Mandé que la moyenne... Abstention, pardon. Une trop forte abstention. Participation, ça aurait été très bien. Nous avons un des plus faibles taux de participation des scrutins municipaux. Notre groupe ne se résout pas à cette fatalité.

Nous pensons qu'il y a une défiance à l'égard des élus, qu'il nous faut apporter des réponses de transparence pour recréer un lien entre les élus et la population. C'était le sens de mes autres interventions. C'est un peu le fil rouge de nos interventions, ce soir. La transparence est une demande forte, qui a été introduite dans la vie politique française en 2013, avec une politique nationale qui a prouvé son efficacité, avec des exigences de transparence des élus. À Saint-Mandé, qui est une ville de plus de 20 000 habitants, le Maire est soumis à cette obligation légale de transparence et vous allez devoir faire, dans les deux mois de votre élection, une déclaration d'intérêt et une déclaration de patrimoine qui sera publiée sur le site de la Haute Autorité de transparence de la vie politique. Les obligations s'arrêtent là. Elles ne concernent aucun autre élu que vous.

Par souci de transparence, notre groupe propose que nous nous soumettions tous à une obligation de transparence en publiant une déclaration d'intérêt. Je précise bien que je ne demande pas à chacun d'entre vous de déclarer son patrimoine. C'est vraiment à une seule déclaration d'intérêt que je vous propose de nous soumettre. Cette pratique existe dans d'autres communes. Ce n'est pas une fantaisie. Je vous demande d'accepter que tous les 35, nous nous soumettions à une déclaration d'intérêt selon le modèle de la Haute Autorité de la vie politique. Comme il n'y a pas d'obligation de publication, je propose que ce soit publié sur le site internet de la ville de Saint-Mandé. Il n'y aura pas de sanction, puisque ça ne répond pas à une obligation légale.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Etner. Avant de céder la parole à mes collègues du Conseil municipal, je tiens quand même à vous dire deux, trois choses.

J'étais assez surpris de ce vœu. Je ne dirai pas choqué, mais surpris, parce que je pense que dans ce vœu, beaucoup de choses transparissent qui, moi, me dérangent.

La première. Vous laissez sous-entendre que l'abstention serait corrélée à une défiance envers les élus, envers les élus locaux et que, de ce fait, une suspicion, qui voudrait que les élus locaux soient malhonnêtes ou puissent être tentés de l'être, détournerait les électeurs des urnes.

Je vous rappelle accessoirement que, pendant cette crise, le Premier ministre, le gouvernement a incité les électeurs à ne pas se déplacer en disant aux personnes fragiles qu'elles devaient rester chez eux, que le confinement a bouleversé notre Etat et notre pays pendant de longues semaines. Et on ne peut pas nier que l'abstention très forte qui a eu lieu est avant tout liée à la crise sanitaire et à la crainte que pouvaient avoir les électeurs à se rendre aux urnes, mais pas à une défiance envers les élus. Je vous rappelle, en contrepartie, que les élus locaux, notamment les Maires, sont les élus les plus appréciés et les plus plébiscités par les citoyens français. Les gens en France aiment leurs élus locaux et ne considèrent pas que ce sont des gens mal intentionnés, malhonnêtes ou avec, quelle que soit leur couleur politique d'ailleurs, des conflits d'intérêts.

Je vous avoue que j'ai été surpris par ce raccourci un peu rapide, voire suspicieux, qui moi me dérange, au nom de mes collègues, parce que je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur le lien que l'on pourrait tisser maladroitement, je trouve, entre l'abstention forte qu'a connue notre pays et une défiance envers le personnel politique.

Deuxièmement, vous êtes avocate, vous le savez, la haute autorité pour la transparence de la vie publique est une autorité indépendante. Et c'est justement pour cela que l'Etat a confié à une autorité indépendante la mission de recenser les déclarations d'intérêt et de patrimoine des élus, des ministres, des parlementaires, des maires et des adjoints au maire de grandes villes et des collaborateurs de cabinet, auxquelles, vous êtes gentille de me l'avoir rappelé, je me soumettrai bien évidemment, parce que la transparence, ce n'est pas un concept. La transparence, c'est une règle légale que l'on s'applique à tous depuis toujours. Je ne crois pas qu'à Saint-Mandé, quoi que ce soit soit caché, qu'il y ait des éléments sur lesquels l'administration, le Conseil municipal, les Saint-Mandéens ne puissent pas avoir accès. C'est la loi. Dites-moi ce qui manque. Mais la transparence n'est ni votre apanage, ni le nôtre. C'est une règle évidente de notre vie politique.

Et, comme tout excès, on peut tomber très rapidement dans des dérives démagogiques, voire un petit peu malsaines, parce que je vous avoue que non seulement j'étais en désaccord avec le fait de faire ce raccourci entre l'abstention et la défiance supposée envers les élus, mais j'ai été d'autant plus stupéfait lorsque vous proposez qu'en plus du Maire, dont la déclaration est prévue par la loi... J'imagine qu'en tant qu'avocate, vous êtes soucieuse de l'intérêt de la loi et de l'esprit de la loi. Si le législateur, et vous en connaissez, avait souhaité que l'ensemble des élus réalise cette déclaration, ce serait dans la loi. C'est le rôle de la loi. Non seulement il ne l'a pas souhaité, mais il a confié le soin de gérer cela à une autorité administrative indépendante.

Et, vous, vous demandez que l'on publie sur le site de la ville et qu'on aille encore plus loin, c'est-à-dire que chaque élu de cette assemblée, de ce Conseil municipal, fasse une déclaration d'intérêt que l'on publierait sur le site internet de la ville. J'y suis totalement opposé. Je trouve que c'est malsain. Je trouve que ce n'est pas par souci de transparence. Je n'ai rien à cacher, mes collègues non plus. Je vais le faire. Mais le respect de la vie privée, la suspicion de dire que l'un ou l'autre pourrait être touché par des conflits d'intérêts, que l'on doive le mettre sur le site de la ville... Je vous rappelle que la HATVP publie sur son propre site. Ce n'est pas sur le site des ministères que vous voyez la déclaration de patrimoine d'un tel ou un tel. C'est sur le site d'une autorité. Et, vous, vous voudriez qu'on ne tienne pas compte de cela et que, sur notre propre site de la ville, sans passer par une autorité, on publie la déclaration de patrimoine ou d'intérêt des élus. J'y suis totalement opposé et je trouve ce vœu à la fois déplacé, à la fois suspicieux. Pour ma part, je voterai contre avec toute la fermeté de ce vote. Comme ça, c'est dit.

Je laisse la parole maintenant à mes collègues qui souhaitent prendre la parole, Madame Touati, Monsieur de La Servière et Monsieur Alonso. Pardon. Et Monsieur Medina. Très bien. Madame Touati, vous avez la parole.

**Mme TOUATI** : Monsieur le Maire, je tiens à avoir la parole parce qu'évidemment, quand on parle de transparence, pour moi qui suis de gauche, c'est vraiment une vertu que devraient avoir la vie politique et les politiques.

Mais, là, effectivement, je vais être amenée à ne pas approuver ce vœu et je veux m'en expliquer. Pourquoi ? Parce que transparence, transparence, transparence, il ne faut pas que ça devienne du gadget. C'est une chose qui est vraiment importante, qui est réglementée par la loi. Ce n'est pas du tout un hasard si la loi a créé cette haute autorité indépendante. Là, je rejoins vos arguments. Il y a toute une catégorie – il n'y a pas simplement que les politiques – de personnes qui sont assujetties à ces déclarations de patrimoine et d'intérêt. On retrouve quoi, aussi, chez les personnes ? La loi a voulu cerner les personnes qui ont le pouvoir d'ordonner des dépenses, le pouvoir de prendre des décisions, ce qui n'est pas la même chose que des conseillers municipaux, même des adjoints, dans une ville de notre dimension. Pour les villes de plus de 100 000 habitants, il y a des dispositions spécifiques pour les conseillers avec délégation. Dire qu'on va faire de la transparence, là, ça me paraît vraiment du gadget. Je vais être un petit peu ironique, mais c'est un petit peu préparer le buzz sur Facebook, comme les invitations à un débat préparatoire au second tour des municipales.

Sur le fond, il y a la loi. C'est à la loi de définir. On nous a dit : on ne va pas faire de sanction. Oui, on ne va pas faire de sanction à Saint-Mandé. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas le pouvoir d'édicter des sanctions. C'est clair.

Concernant la publicité, on parle de la haute autorité, on parle de la loi, mais il ne faut pas oublier que le Conseil constitutionnel a été appelé à se prononcer sur la loi qui a créé la haute autorité, dans un arrêt du 9 octobre 2013, qui est très intéressant par les réserves qui sont émises, les nuances sur la publicité, sur ce qui doit être diffusé. C'est une longue décision. Je donne la date, c'est facile à trouver, il n'y a pas de souci. Elle est très intéressante, cette décision.

La déclaration, cela implique tout un travail de la haute autorité. J'ai été voir, par curiosité, comment cela fonctionnait. Il y a tout un traitement de cette information, avec des regroupements, bien évidemment, entre autres auprès de l'administration fiscale. Si la loi n'a pas prévu ça pour des conseillers, c'est parce qu'en fait, encore une fois, on ne prend pas la décision, on n'ordonne pas des dépenses.

Il ne faut pas dévoyer. Je trouve que les grandes notions ne doivent pas être dévoyées de leur objectif, tel qu'il a été défini par la loi, ou on demande, ce qui est tout à fait autre, un débat sur la loi elle-même. On dit : la loi, ça ne va pas sur tels points et on voudrait que. Mais c'est un débat qui dépasse notre Conseil.

Pour ces raisons – là, je recoupe les vôtres, mais c'est comme ça –, je ne voterai pas ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Touati. Monsieur Alonso, vous avez la parole.

**M. ALONSO** : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, une remarque préliminaire, c'est que dans le règlement intérieur actuel, le vote des vœux est très réglementé. Normalement, notre assemblée devrait d'abord voter sur l'intérêt local du vœu, puis voter sans débat le vœu. J'ai toujours trouvé cela curieux comme règlement, pour tout vous dire, parce que finalement, je trouve que l'intérêt est justement dans le débat et pas seulement dans le vœu. Mais c'est juste pour rappeler que le règlement intérieur a fixé une règle que nous ne respectons pas, mais que nous allons peut-être redéfinir dans quelque temps.

Je crois que c'était Madame Crocheton qui présidait cette commission. Ce même règlement intérieur se terminait justement par un texte qui tournait autour de la déclaration d'intérêt. On disait que le règlement intérieur n'avait pas à régler ce genre de chose, mais on rappelait, pour bonne mémoire, que quand on a un conflit d'intérêt par rapport à une décision, si je suis président d'une association et qu'on va voter une subvention pour l'association, je me retire, je ne prends pas part au vote, ce genre de règle assez simple. Donc c'est déjà des préoccupations que nous avons eues dans le passé, dans la précédente mandature.

Après, sur ce vœu, je suis désolé, moi aussi, je vais voter contre, parce que la transparence, bien sûr, je suis pour, je l'ai plusieurs fois, moi aussi, défendue. Mais, là, cette formule, le désintérêt du scrutin et notamment l'expression d'une défiance à l'égard des élus, je ne peux pas l'accepter. On part d'un constat factuel. Il y a eu un taux d'abstention très élevé. C'est un fait indéniable. Nous en avons tous quand même beaucoup souffert, parce que cela nous a perturbés pendant la campagne, mais ce n'était peut-être pas le plus grave, d'ailleurs, parce qu'il y avait une crise sanitaire, mais on ne peut pas ignorer que la veille du premier tour ou deux jours avant le premier tour, l'état de confinement est annoncé deux jours après. Pour ma part, en tant qu'élu municipal, c'est la première fois de ma vie. J'ai toujours été tenir les bureaux de vote. Même dans les pires élections, les moins enthousiasmantes, j'y suis toujours allé vraiment content d'aller faire mon devoir républicain. Cette fois-là, je pense que je ne suis pas le seul dans cette salle, j'y suis allé à contrecœur et à rebrousse-poil. Je n'y ai pris aucun plaisir, je me demandais même ce que je faisais là et, en plus, j'étais candidat. C'était vraiment paradoxal. Toujours est-il que pour moi, le taux d'abstention, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, est quand directement lié à la crise. Renvoyer un deuxième tour, trois mois plus tard, 28 juin, à la veille des vacances, ça peut aussi expliquer beaucoup de choses. Pour ma part,

je connais beaucoup de gens qui sont partis ou qui ne souhaitent pas voter, qui auraient carrément souhaité que le scrutin soit annulé ou reporté. Bref, je désapprouve cette formule, le désintérêt du scrutin et notamment l'expression d'une défiance à l'égard des élus. Non, je ne suis pas d'accord.

Donc je voterai contre.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur de la Servièrre, vous avez la parole.

**M. de LA SERVIÈRE** : Merci, Monsieur le Maire. J'ai été très étonné de ce vœu que je ne trouve pas tout à fait cohérent par rapport à la réalité qui est ce problème de ce virus qui nous est arrivé à tous et qui a joué avec la peur. Ce gouvernement a énormément joué avec la peur pendant tout ce temps et ça s'est soldé avec ce taux d'abstention et pas une défiance à l'égard de la classe électorale. C'est mon avis. Je pense que cette formule est même un peu désobligeante vis-à-vis des Saint-Mandéens qui se sont déplacés pour aller voter, d'autant plus que le grand perdant, c'est la démocratie. C'est la démocratie en elle-même.

Je trouve que ce vœu, c'est une manœuvre politicienne en vue des échéances électorales, comme vous l'avez très bien signalé. Je pense que vu votre parcours de votre couleur politique de transparence, qui n'en ait pas une, depuis des années déjà et plus récemment avec ce gouvernement, demander la transparence à des conseillers municipaux, son salaire, son solde... Je suis d'accord pour la transparence. Je me suis toujours battu pour. Par contre, là, je vois très bien comme une manœuvre politicienne en vue des prochaines élections régionales en 2021. Et, ça, déjà, je voterai contre. Voilà, c'est dit.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur de la Servièrre. Je laisse la parole à Monsieur Medina qui voulait prendre la parole.

**M. MEDINA** : Je pense que tout a été dit. Simplement, la pratique, c'est de ne pas prendre part au vote si on est impliqué dans une association ou dans une entreprise, etc. Cela s'est fait depuis toutes ces années. Donc je crois qu'il ne faut pas en rajouter.

**M. LE MAIRE** : Oui, Madame Etner ?

**Mme ETNER** : Juste pour répondre, ce n'est pas le salaire que je demande, c'est juste les fonctions et c'est justement préventif pour qu'on puisse dire « je suis président de telle association » lors de cette déclaration et qu'on puisse se retirer du vote. C'est juste pour déclarer quels sont nos intérêts. C'est tout. Ça ne va pas au-delà. Et ça se fait dans d'autres villes du 94 LR. Je le précise.

**M. MEDINA** : Juste une remarque par rapport à ce que vous dites. D'une part, ça peut varier. Une déclaration d'intérêt en début de mandat peut ne plus être exacte en fin de mandat. On peut prendre une responsabilité dans une association en cours de mandat mais, à ce moment-là, la déclaration d'intérêt initiale ne vaut plus rien. Simplement, on ne prend pas part au vote si on juge et si on est impliqué dans telle ou telle association ou entreprise. Et le fait de ne pas prendre part au vote est retranscrit dans les débats dans le compte rendu de la réunion. Donc on est dans une parfaite transparence.

**M. LE MAIRE** : Pour compléter, je prends votre exemple de dire qu'une ville LR du Val-de-Marne aurait fait ce choix. J'aime bien mon parti, mais s'il fait une bêtise, je ne suis pas obligé de faire la même bêtise que lui. Toute réserve par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un Maire LR fait quelque chose qui est une bêtise que je vais faire la même chose. On a, chacun, dans nos partis politiques, des gens qui savent faire des bêtises et voter des choses sur lesquelles on n'est pas forcément d'accord.

Madame Touati, vous vouliez prendre la parole.

**Mme TOUATI** : C'est juste pour faire une observation. De toute façon, le fait de prendre part au vote d'une délibération portant sur une affaire dans laquelle on a des intérêts est une infraction pénale. C'est tout.

**M. LE MAIRE** : Merci. Mes chers collègues, je vais passer ce vœu aux voix. Qui est contre ?

**Mme CULANG** : 31.

**M. LE MAIRE** : Qui s'abstient ?

**Mme CULANG** : 0.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ?

**Mme CULANG** : 4.

**M. LE MAIRE** : Le vœu est donc rejeté.

Le Conseil Municipal a rejeté le vœu de la liste « Ensemble pour l'alternance à Saint-Mandé » qui souhaitait que la déclaration d'intérêts soit renseignée par tous les élus du conseil municipal de Saint-Mandé sous deux mois et publiée sur le site de la Ville.

**Contre : 31** *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, Mme Joëlle AICH, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.*

**Abstention : 0**

**Pour : 4** *Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN.*

## **10. Questions diverses :**

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, l'ordre du jour est terminé. Je suis prêt à donner la parole s'il y a des questions diverses. Madame Gabrielli, ensuite Madame Etner, enfin, Madame Touati. Madame Gabrielli, vous avez la parole.

**Mme GABRIELLI** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais pouvoir reprendre le cours de mes questions de début de séance. Je vais essayer d'être encore plus courte.

Ma première question porte sur les horaires des commissions, puisqu'une des difficultés de préparation de ce Conseil municipal, pour nous, cela a été l'horaire de la commission des finances, qui s'est déroulée à 8 heures du matin, ce qui est un peu compliqué à concilier avec une activité professionnelle.

La deuxième chose, le deuxième point, c'est que je me suis penchée sur le PV du Conseil municipal et notamment le budget primitif, puisque comme je vous le disais, nous n'avons pas pris part au vote, mais nous prendrons part à la surveillance de l'exécution dudit budget. Un des points, cela a été effectivement d'observer quelle était la part faite au plan de transition

énergétique que vous avez adopté en fin d'année dernière, notamment si vous mettez les moyens financiers en face de ce plan de transition énergétique.

Mon premier point, c'est que j'ai trouvé que le montant dévolu aux pistes cyclables, 70 000 euros, était dérisoire par rapport au coût d'aménagement d'une piste cyclable. Je me demande ce que vous allez faire, en faire et où. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que je regrette aussi qu'il n'y ait pas de plan de rénovation énergétique plus ambitieux. J'ai vu qu'il y en avait un sur le centre culturel, que vous faisiez de l'isolation et de la végétalisation. Je m'en réjouis. Je trouve dommage, en revanche, qu'effectivement, tout cet argent dont nous disposons, on ne puisse pas aussi aider la rénovation du bâti, l'isolation, puisque j'ai vu que vous consentiez, par exemple, des aides au ravalement. Cela pourrait s'étendre à l'aide à l'isolation de bâtiments privés.

Ensuite, j'ai vu que vous alliez investir dans des îlots de fraîcheur. Je voudrais savoir ce qu'est un îlot de fraîcheur, quel type d'équipement il y a derrière. Est-ce que c'est juste de la végétation ou est-ce qu'il y a autre chose ?

Enfin, j'ai vu que vous consentiez un effort conséquent sur les véhicules électriques, tant sur les bornes de recharge que sur l'achat de fourgonnettes. Je voulais dire que pour l'écologie, une voiture, ça reste une voiture. Ça paraît, comme ça, très écologique et très propre. En réalité, on ne va pas sur la cause racine, c'est-à-dire que produire une voiture, ça veut quand même dire consommer de l'énergie, consommer du plastique, consommer du métal. Une voiture électrique fonctionne avec de l'électricité. Si vous produisez cette électricité au charbon, la question du CO<sub>2</sub> reste entière. Enfin, les batteries au lithium sont extrêmement polluantes et on ne sait pas comment les retraiter. Ce serait intéressant qu'on en reparle à l'occasion, mais disons que ce serait bien qu'on travaille sur des choses qui s'attaquent vraiment aux causes profondes et permanentes de la transition énergétique.

En tout cas, je salue votre volonté de travailler dessus et j'espère va pouvoir investir davantage sur cette transition énergétique. C'était donc le point de la transition.

Sur le point des investissements, j'ai vu qu'il y avait un montant de 9,6 millions qu'on trouvait dans le chapitre 21. Peut-être que je n'ai pas été éplucher tous les documents, mais je ne sais pas quels sont les investissements prévus au budget primitif de ce montant de 9,6 millions.

Sur le point des dépenses de fonctionnement, vous avez parlé des charges de personnel. On souhaiterait avoir un organigramme détaillé et de toutes les personnes qui émargent au budget, qui sont payées par la collectivité, y compris si vous avez un cabinet. Ce serait intéressant qu'on puisse l'avoir.

Voilà pour les aspects budgétaires.

Ensuite, sur des aspects très pratico-pratiques de suites de la gestion du COVID, il y a des coronapistes, il y a un certain nombre de choses qui ont été mises en œuvre, des zones 30, des contresens cyclables. Ça a été éphémère pour certains d'entre eux. Je voudrais savoir si on va retravailler le caractère permanent, parce qu'il y avait quand même de bonnes innovations et je pense qu'il y a des équipements qui méritent d'être pérennisés ou, en tout cas, qui ne font leur démonstration d'utilité que si c'est utilisé plus de quinze jours ou plus d'un mois.

Ensuite, j'ai vu qu'il y avait une convention de coopération avec Paris qui avait été signée, sur laquelle il y a pas mal de choses sur l'aménagement de la ville et, notamment, aussi, l'aménagement des abords de ville et du bois de Vincennes, qui est quand même un élément central de la vie de Saint-Mandé. Je voudrais savoir qui est chargé, à la mairie, du suivi de cette coopération. Est-ce qu'il y a une instance particulière, une commission ? Est-ce qu'il y a un comité de pilotage ? Qu'est-ce qui se passe et est-ce que vous en rendrez compte au Conseil municipal ?

J'ai encore plein d'autres questions, mais je vais m'arrêter là pour ce soir, je pense.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame Gabrielli. Je répondrai avec plaisir à l'ensemble de vos questions, soit après le Conseil si vous le souhaitez, soit dans les prochaines semaines, après les vacances, si vous voulez bien.

Je vais répondre dans l'ordre aux questions que vous avez évoquées ou soulevées.

Sur les horaires des commissions, c'était vraiment très très exceptionnel. On était contraint par des délais. Vous savez qu'il y a des délais réglementaires. On doit convoquer sous cinq jours. Ça doit être cinq jours avant le Conseil. En fait, on n'avait pas d'autre option, sauf à faire le week-end, ce qui n'était pas possible. On a donc fait, exceptionnellement, à 8 heures, cette commission municipale. Généralement, les commissions municipales sont le soir à 19 heures 30 ou à 19 heures et chaque vice-président de commission donnera le planning avec les horaires. Le but, c'est que tout le monde puisse venir. Généralement, on fait ça à 19 heures ou 19 heures 30. Je crois que ça convient à tout le monde et ça permet de se libérer. Là, c'était vraiment à titre très exceptionnel.

Sur le plan de transition écologique, effectivement, il y a un plan de transition écologique qui a été engagé. Le budget 2020 reflète une partie des engagements, puisque ce plan de transition écologique a une vocation pluriannuelle. Le budget 2020 a été voté lors de la précédente mandature, avec des engagements sur un temps donné. Pour autant, la nouvelle majorité municipale a pris des engagements en matière de transition écologique, dont Florence Crocheton préside la commission. Non seulement elle la préside mais, fait rare et unique à Saint-Mandé, on donne, en plus, à la première adjointe, la délégation transition écologique, pour vous dire que ce sujet nous tient à cœur et que l'on a envie, vraiment, de travailler intelligemment pour le bien-être des Saint-Mandéens, en prenant conscience de l'environnement qui nous entoure et qui nous oblige aujourd'hui. Le programme que l'on a en matière de transition écologique – on aura l'occasion d'en discuter et l'ensemble du Conseil sera totalement associé pour qu'on partage ensemble les projets et qu'on en débattenne – a une vocation à croître, naturellement. Donc dans les prochains budgets ou les prochains documents budgétaires, naturellement, vous retrouverez, dans le chiffrage, les engagements pris et la mise en œuvre de ce plan de transition écologique.

Concernant le plan d'isolation énergétique et les isolations thermiques, si je prends l'exemple du centre culturel, c'est 800 000 euros qui ont été consacrés pour l'isolation thermique et la rénovation du bâtiment. C'est donc des frais d'investissement qui sont importants. On les porte depuis plusieurs années. Ce n'est pas le premier bâtiment qui bénéficie de cela. On le travaille au fur et à mesure. Bien entendu, d'autres bâtiments publics, mais pas que par le prisme de la rénovation énergétique... Vous parliez du ravalement des façades, vous parliez de l'isolation, vous parliez de toutes les actions que l'on peut mener en faveur de l'habitat au sens large. C'est un sujet sur lequel on travaille de façon récurrente et investie. On poursuivra bien entendu les investissements en faveur, parce que c'est notre intérêt de réduire aussi notre facture énergétique et nos consommations et d'avoir des bâtiments... De toute façon, maintenant, les clauses dans les constructions imposent ce genre de normes. Mais on poursuit ce travail pour mettre à jour et mettre aux normes notre bâti et notre patrimoine de service public et les bâtiments qui reçoivent du public. Comptez sur nous pour poursuivre également cette démarche, comme on a commencé à le faire.

J'en viens aux îlots de fraîcheur. Les îlots de fraîcheur, ce sont des cours oasis que l'on met dans les cours de récréation pour les enfants. Ça passe par le revêtement des sols, les revêtements clairs, moins absorbants, qui rejettent moins de chaleur, pour faire diminuer la température. Là, on est vraiment dans la reconquête de la qualité et contre le réchauffement climatique. Il y a également la végétalisation et créer des espaces, soit des tonnelles, soit des petits potagers, en interne, dans les cours, soit des zones végétalisées. Le but de tout cela, c'est de repenser les lieux. On a commencé par les cours d'école. En tout cas, on va commencer par là. C'est repenser les lieux qui sont fréquentés par les enfants, notamment dans les cours d'école, autour de : comment est-ce que l'on peut réduire le réchauffement

climatique ou, en tout cas, les conditions ou le ressenti, au sein de ces cours d'école, pour diminuer aussi la consommation d'énergie, pour avoir des lieux – c'est pour ça qu'on parle d'îlots de fraîcheur – qui sont rafraîchis, qui sont plus frais au sein de nos écoles.

On travaille en lien avec la ville de Paris. On s'inspire beaucoup et on travaille – c'est pour ça qu'on l'a repoussé un petit peu, parce qu'en plus, avec la crise sanitaire, on ne pouvait pas le mettre en place pour la rentrée – justement pour poursuivre nos études et nos collaborations, parce qu'il y a de très belles réalisations qui sont faites dans Paris ou dans certaines villes, notamment sur le revêtement des sols, etc. On travaille pour présenter quelque chose et s'engager sur quelque chose qui soit pérenne et qui soit vraiment utile et efficace. Avec plaisir, nous aurons la possibilité de vous associer à cela et de vous donner les informations sur le fonctionnement et sur le bien-fondé de ces créations.

Sur les véhicules électriques, sur le fond, je suis d'accord avec vous. Effectivement, les véhicules à batterie, ça consomme, parce qu'il faut les fabriquer, ces batteries. Effectivement, l'empreinte carbone de la fabrication d'un véhicule thermique, qui dans l'usage, est plus consommateur ou plus énergivore qu'une voiture électrique qui, dans la production, elle, est aussi polluante.

Pour autant, à l'échelle d'une ville, Saint-Mandé s'est engagée depuis longtemps sur le fait d'avoir des véhicules propres. Une benne à ordures, c'est trop lourd et, aujourd'hui, il n'existe pas d'alternative propre. Pour autant, pour la totalité de notre parc automobile municipal, on est sur un objectif de quasiment 100 %, 80 %, sur les véhicules utilitaires ou sur les véhicules des services de la ville, sur nos propres véhicules, sur les véhicules des collaborateurs. L'idée est d'arriver à quasiment la totalité du parc propre.

Je vous rejoins. C'est sûr que ce n'est pas idéal, mais aujourd'hui, je n'ai pas trouvé comment la police ne pouvait pas avoir de voiture. Ils ont des vélos aussi et des scooters. Mais, pour autant, il faut qu'il y ait des voitures. Je n'ai pas trouvé comment l'ensemble des agents de la régie bâtiment, l'ensemble des agents qui ont besoin d'un véhicule pourraient s'en passer. Il y a vraiment des besoins. On fait d'abord appel aux réalités concrètes et aux besoins de ces services. On ne peut pas faire un déménagement de locaux à pied ou à vélo. Aujourd'hui, on a encore le besoin de ces véhicules motorisés ou à roues motrices, parce qu'on ne sait pas faire autrement et parce qu'on en a vraiment besoin.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas engager une réflexion. Pourquoi pas, dans le cadre de la commission de transition écologique, réfléchir, dans le cadre de la flotte municipale de véhicules, à comment certains services le pourraient ? Mais on l'a déjà fait en proposant des vélos pour la police municipale. On engage déjà ces réflexions, mais on a aussi un principe de réalité auquel on est confrontés. Mais je suis d'accord qu'on peut toujours être perfectible. Et il y a sûrement des réflexions que l'on pourra mener dans le cadre de la transition écologique.

Sur les 9 millions d'euros votés en investissement, vous avez la liste dans le budget. C'est les investissements pluriannuels. Vous pourrez trouver le détail. Si vous souhaitez, la Direction des finances vous donnera la liste exhaustive. Je ne vous la donne pas ce soir, parce qu'elle est longue, mais c'est essentiellement les plans pluriannuels d'investissement.

Sur l'organigramme, il sera sur le site de la ville, mais on peut vous le communiquer aussi sur les principaux services. Vous donnez un listing de tous les agents, il y en a plus de 400, c'est compliqué. En plus de cela, effectivement, l'obligation légale fait qu'à la fin du document budgétaire, on joint, dans les pièces annexes, le tableau des effectifs, avec le nombre de catégories A, B et C, le nombre de personnes par effectif. Pour ce qui concerne le cabinet, c'est une obligation légale aussi, non seulement sur le nombre de personnes que j'ai le droit de recruter. La ville, au regard sa population, a le droit à deux collaborateurs de cabinet, que je vais recruter. Il y aura donc publication avec les noms et les revenus, je crois, dans les pièces annexes du budget. Lorsque ces personnes sont arrivées, je vous les présenterai avec plaisir, lors du prochain Conseil municipal.



Enfin, sur la zone 30 et la pérennité de ces dispositifs qui ont été mis en place, sachez que je l'ai porté, ce dispositif, et que j'ai insisté pour qu'on le mette en place, pendant la crise, qu'on passe la ville en zone 30, qu'on développe au fur et à mesure des éléments d'un plan vélo. Au début, c'était temporaire. J'ai signé l'arrêté qui pérennise la zone 30 dans toute la ville. À partir du mois de septembre, la zone 30 sera un fait pérenne dans la ville de Saint-Mandé et on mettra en place les aménagements, comme le marquage au sol pour le double sens cyclable, qui est intrinsèque à la zone 30, avec le tourne à droite, avec les sas vélos. Vous aurez noté que pendant les derniers mois, dernières semaines, on a fait refaire des marquages au sol, avec les sas réglementaires en amont des feux rouges, les cinq mètres, pour justement permettre ce qu'on appelle les fameux sas vélos. On est en train de déployer, et la totalité sera terminée à la rentrée scolaire, vous l'avez déjà constaté, vous pouvez le voir déjà devant la mairie – des créations, en nombre important, d'emplacements pour garer les vélos. On a même réformé les stationnements pour les deux roues motorisés. Avant, c'était mélangé. Là, on a isolé les stationnements deux roues motorisées, qui ont eux aussi des besoins de stationnement, des stationnements dédiés pour les vélos, avec du mobilier urbain dédié. Il y en a un devant la mairie. Vous le verrez en partant. Il y en a un à l'angle de la rue Mongenot. Je crois qu'on a 15 emplacements supplémentaires qui vont être créés, d'ici l'été, pour accueillir et garer les vélos.

Je rappelle également qu'on a mis en place une aide pour l'achat de vélos électriques, qui a d'ailleurs été réabondée du fait de la crise sanitaire de l'utilisation du vélo pendant la crise. D'ailleurs, c'est très bien que cela se passe ainsi. Et l'enveloppe a déjà été reconstituée.

Pour le reste, on aura l'occasion d'en discuter, on est en lien étroit avec de nombreuses associations pour le vélo. Je prends notamment Paris en Selle, avec qui j'ai des échanges très réguliers et que je consulte beaucoup sur nos projets. Mais on élargira dans le cadre du plan vélo que l'on a déjà engagé, mais que l'on s'est engagé à mettre en œuvre pendant la mandature. Bien entendu, toute la place sera faite à l'ensemble des élus du Conseil pour être force de proposition.

Enfin, sur la convention avec la ville de Paris, c'est le Maire qui est référent, puisque nous avons aussi des instances comme le comité du Bois de Vincennes auquel je participe. Donc, ça, c'est pour le portage politique. Mais je suis tout à fait d'accord que l'on puisse, à occurrence régulière, dans l'année, créer une commission. Cela peut se faire aussi à l'occasion d'une commission de transition écologique, avec un point d'information sur les échanges et les problématiques qui peuvent être rencontrées de façon ascendante, parce qu'on en constate aussi, et de façon descendante, pour vous donner information sur les échanges qui sont faits avec cette commission. Pour ce qui est de l'administration, il y a un service, au sein de la Direction des services techniques, qui a ses homologues, qui travaille sur les aspects administratifs et techniques.

Voilà, Madame Gabrielli, pour vos questions. Madame Etner ?

**Mme ETNER :** Merci. J'avais une question sur le remboursement partiel des cotisations qui ont été versées aux associations sportives et culturelles alors qu'il n'y a pas eu de service pendant la crise sanitaire. Est-ce que vous avez l'intention d'organiser un remboursement partiel ?

**M. LE MAIRE :** Est-ce que vous pouvez préciser ? Vous parlez des activités municipales ?

**Mme ETNER :** Le conservatoire, toutes ces activités que la municipalité porte et où il y a des tarifs affichés. Il n'y a pas eu de service pendant deux, trois ou quatre mois. Est-ce qu'il va y avoir un remboursement des citoyens qui ont avancé des frais, qui n'ont pas eu de contrepartie ?

**M. LE MAIRE :** Madame Etner, pour vous répondre sur ce point très précisément, je réfute le fait qu'il n'y ait pas eu de service, parce que le conservatoire – Madame la Directrice des affaires culturelles est ici présente – a maintenu, en accord avec les parents, les activités en

vidéo. Des cours ont été données à même occurrence que les cours en physique. Ça a très très bien fonctionné. Ne dites pas non. Vraiment, je peux vous le dire. La plupart des professeurs, ceux qui ont pu le faire, l'ont fait. La formation musicale, ce n'était pas possible. Cela s'est fait avec l'accord des parents. Les cours, les activités ont été maintenues avec les moyens du bord, pour parler trivialement, mais je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de continuité du service public. La preuve en est que j'ai reçu, je crois, trois ou quatre demandes de remboursement pour les cas où effectivement il n'y avait pas pu y avoir de service. Et ces remboursements ont été faits. Il y a 800 élèves au conservatoire. On a eu 4 demandes. Lorsque les remboursements étaient légitimes, parce qu'il n'y a pas eu d'activité du tout, la partie, puisque c'est trimestrialisé, a été remboursée. Pour le reste, encore une fois, les cours ont été assurés.

Madame Sevestre peut compléter pour la partie des sports, où la politique était la même.

**Mme SEVESTRE** : Merci, Monsieur le Maire. En ce qui concerne la salle de musculation et les autres disciplines sportives, il y a eu une prolongation. On a reporté trois mois d'abonnement gratuit pour les usagers.

**M. LE MAIRE** : On a fait le choix de ne pas rembourser, mais plutôt de proroger d'autant de temps que le confinement avait privé les gens d'accès aux structures municipales. Vous voyez, tout est transparent et tout a été fait en réponse aux demandes. Encore une fois, chaque demande qui a été sollicitée et faite a été traitée.

Il y avait une autre intervention, je crois. Madame Touati ?

**Mme TOUATI** : Je voulais juste savoir si vous aviez des informations nouvelles concernant une éventuelle fermeture de la classe de l'école maternelle Charles Digeon. Je sais que Monsieur Beaudouin avait écrit. Je crois que c'était le 19 juin dernier. Est-ce que, depuis, il y a des avancées du côté de l'inspection académique ?

**M. LE MAIRE** : Nous avons reçu la visite de la nouvelle Direction, la DASEN, la Directrice académique, qui a annulé la fermeture de la maternelle Charles Digeon.

**Mme TOUATI** : Elle est annulée ?

**M. LE MAIRE** : Oui. Je me faisais confirmer par notre Directeur de la famille. Effectivement, elle a été annulée par la DASEN.

**Mme TOUATI** : D'accord. Avec, toujours, le maintien de la classe qui va recevoir cet enfant...

**M. LE MAIRE** : C'est tout à fait indépendant et c'est d'ailleurs aussi grâce à ça qu'elle n'a pas été supprimée.

**Mme TOUATI** : Votre projet demeure, mais on garde le même nombre.

**M. LE MAIRE** : Non seulement on garde la classe et, en plus, avec l'UEMA, l'unité pour les enfants autistes, qui va être intégrée au sein de l'école Charles Digeon. Le projet est maintenu et la convention a été signée. D'ailleurs, nous l'avions évoqué dans le précédent Conseil, puisqu'il aura lieu à partir de la rentrée. Voilà, Madame Touati.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Mes chers collègues, je vous remercie pour cette dernière séance. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, de bonnes vacances à ceux qui en prendront. Nous nous retrouvons à la rentrée. Nous vous enverrons, dès la rentrée, un planning des Conseils municipaux sur la totalité de l'année, pour que vous puissiez prendre vos dispositions. Pour ceux qui le souhaitent, je vous invite à un petit rafraîchissement de l'amitié avant les vacances. Bel été à tous.

**La séance est levée à 22h36.**